



# PROVISOIRE - Séance du budget 2026 du 15 déc. 2025

lundi 15 décembre 2025 • 19:00 - 21:34 | Les Lévanches 1, 1637 Charmey

## Participants

<b>Présents</b>	Alexandre Charrière, Arsène Charrière, Benoît Tornare, Bernard Rime (pro), Brigitte Aebischer, Broch Benoit, Camille Nussbaumer, Christelle Jost, Cédric Savary, David Bugnard, David Repond, Didier Ruffieux, Dominique Dousse, Emmanuel Ruffieux, Eric Overney, Florian Martin, Gebhard Schuwney, Gonzague Charrière, Janique Autier, Jean-Claude Kolly, Jean-Marie Samyn, Jean-Michel Bapst, Joëlle Livache, Laura Papaux, Marcel Pipoz, Maryse Schouwey, Mathieu Fehlmann, Maverik Frossard, Mélissa Ruffieux, Nicolas Guillet, Nicolas Remy, Pascal Repond, Patricia Carreira, Paul Mooser, Pierre Perritaz, Sophie Moret, Sylvie Gachet, Tomasetti, Valérie Demierre, Vincent Andrey, Viviane Fontaine, Véronique Robadey
<b>Excusé</b>	Cédric Yerly

## 1 Salutations

**Dominique Dousse** : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Madame la députée, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, j'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire du Conseil général de Val-de-Charmey dite « Assemblée du budget », qui sera la dernière assemblée du budget de la législature.

Je salue le personnel de l'Administration communale, les représentants de la presse ainsi que les citoyens présents au fond de la salle. Je me permets de rappeler que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à intervenir dans les débats.

Je me réjouis d'accueillir dans les rangs du Conseil général Madame Sylvie Gachet, qui remplace Madame Annick Remy-Ruffieux, élue au Conseil communal. À toutes les deux, je souhaite beaucoup de plaisir dans l'exécution de leurs mandats respectifs et les remercie pour leur engagement en faveur de notre commune.

Chers collègues, vous avez été convoqués par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 14 novembre 2025, puis par courrier daté du 25 novembre 2025, ainsi que par publication dans l'Écho Val-de-Charmey du 26 novembre 2025. Les délais et la forme étant respectés, la séance peut donc être valablement tenue.

Comme à chaque séance, les débats sont enregistrés à des fins d'élaboration précise du procès-verbal. Merci à chaque intervenant de n'intervenir qu'une fois le micro en sa main et de s'annoncer clairement au début de son intervention.

Concernant la fonction de scrutateurs du Bureau, je propose la répartition suivante pour cette assemblée : Pascal Repond prendra la table du Bureau et la première ligne des tables, Mathieu Fehlmann la 2ème ligne de tables et Benoît Tornare la 3ème ligne de tables. Merci de faciliter leur travail en indiquant et en maintenant clairement votre position jusqu'à la fin du décompte.

Les formalités d'usage passées, je cède la parole à notre secrétaire, Alain Wirz, pour procéder à l'appel.

**Alain Wirz** : Bonsoir à toutes et à tous, je vais maintenant procéder à l'appel et je vous prie de vous manifester lorsque vous entendrez votre nom.

Membres présents : 28 Membre excusé : 1 Membre absent : 1 La majorité est fixée à 15.

**Dominique Dousse** : Merci Alain. Je passe maintenant la parole à Monsieur le Syndic.

**Gonzague Charrière** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, chers collègues de l'Administration. Permettez-moi de vous adresser les salutations du Conseil communal. Cette séance du budget est particulière puisqu'avec la fin de la législature, en avril prochain, ce budget 2026 est le dernier qui sera voté par le Conseil général dans sa composition actuelle.

En guise de préambule, je me dois d'excuser l'absence de notre collègue Nicolas Remy, qui, en date du 3 décembre dernier, a informé le Conseil communal de sa démission avec effet immédiat, et ceci pour raisons de santé. Aucun des viennent-ensuite de la liste du Groupe citoyen n'ayant accepté l'élection, et au vu du peu de temps restant avant les échéances électorales de mars prochain, il ne sera pas procédé au remplacement de notre collègue.

Ainsi, la présente législature se terminera avec un Exécutif comptant huit membres. Une réorganisation interne a été effectuée afin d'assurer le suivi des dossiers traités par notre collègue démissionnaire. David Bugnard reprend le dicastère de l'aménagement du territoire et de la police des constructions, alors que Maverik Frossard est en charge du Centre de Sports et Loisirs. Au nom du Conseil communal et de l'Administration, je tiens à remercier chaleureusement Nicolas pour son engagement et pour tout le travail effectué au sein de notre Exécutif. Nous lui souhaitons bien évidemment de recouvrer rapidement la santé.

Mesdames et Messieurs, compte tenu des incertitudes liées au programme d'assainissement des finances de l'Etat de Fribourg, dues aussi à l'absence du budget cantonal et au résultat du référendum encore inconnu, le principe de prudence a été appliqué lors de l'élaboration du budget 2026 qui, à l'instar des autres communes, annonce un déficit conséquent. Cette situation est liée à l'augmentation importante des charges de transfert, en particulier au niveau des associations intercommunales. En effet, avec les projets votés et à réaliser dans notre district, ces charges vont fortement péjorer nos finances à l'avenir.

La Conférence des Syndics de la Gruyère, consciente de la situation, travaille à trouver des solutions pour soulager à futur les finances des communes de notre district. Mais je ne vous le cache pas, cette tâche est particulièrement ardue.

L'établissement du budget n'a pas été un exercice facile, mais la tâche a été menée à bien grâce à mes collègues de l'Exécutif, en particulier Madame Sophie Moret, Responsable des finances, et au personnel administratif en charge des finances, à savoir notre Administrateur Alain Wirz et Madame Janique Autier, notre Responsable des finances. Je profite de l'occasion pour remercier toutes ces personnes pour le travail effectué dans l'élaboration dudit budget et la préparation des demandes d'investissement.

Je relève aussi évidemment l'excellente collaboration avec la Commission financière qui, une fois encore, a constitué un appui solide pour le Conseil communal.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, au nom du Conseil communal, je vous souhaite d'ores et déjà, à vous et à vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2026.

**Dominique Dousse** : Merci Gonzague pour ces informations. En mon nom et au nom des membres du Conseil général, j'adresse également à Nicolas mes remerciements pour le travail fourni jusqu'à ce jour et je lui transmets nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

## 2 Approbation de l'ordre du jour

**Dominique Dousse** : Nous pouvons maintenant passer au point 2 du tractanda, soit l'approbation de l'ordre du jour. Le tractanda de cette séance vous a été remis par courrier postal avec la convocation. Il

a été traité par le Bureau du Conseil général en date du 10 novembre 2025 avec le Secrétaire général et en collaboration avec le Conseil communal. Y a-t-il des remarques concernant l'ordre du jour ?

Si ce n'est pas le cas, je demande à celles et ceux qui l'acceptent de bien vouloir le faire par main levée.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**



### 3 Approbation du PV de la séance du CG du 19 mai 2025

**Dominique Dousse :** Nous pouvons maintenant passer au point 3 du tractanda, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2025. Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2025 vous a été soumis sur WEDO et a été publié dans l'Écho Val-de-Charmey numéro 25 du 25 juin 2025. Y a-t-il des remarques sur son contenu ?

S'il n'y a pas de remarques, je demande aux personnes qui l'acceptent de le faire par main levée.

**Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2025 est accepté à l'unanimité.**



### 4 Présentation du plan financier quinquennal

**Dominique Dousse :** Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, soit la présentation du plan quinquennal.

Pour rappel, le plan financier quinquennal est présenté annuellement par l'Exécutif, mais ne nécessite toutefois aucune validation du Conseil général. Il est la projection des budgets de fonctionnement en suivant une ligne directrice en termes d'investissements pour les cinq prochaines années. Pour le présenter, je passe la parole à Sophie Moret.

**Sophie Moret :** Mesdames, Messieurs, bonsoir. J'aimerais commencer en préambule par remercier l'équipe de l'Administration qui a travaillé sur ce plan financier quinquennal et sur le budget, en particulier Alain et Janique, qui nous ont fourni des documents d'une grande qualité.

Nous allons commencer la soirée par parler de ce plan financier et, avant d'entrer dans le vif du sujet et de passer à travers les principaux points du plan qui vous a été remis, il me semblait intéressant de partager quelques réflexions sur les investissements à venir qui, vous l'aurez vu, représentent un total de CHF 45,1 millions de francs pour la commune.

Si nous mettons en perspective ces investissements avec la capacité d'autofinancement représentée par une ligne sur le graphique projeté, il apparaît clairement que les investissements qui nous attendent sont importants au regard de la capacité d'autofinancement de notre Commune. Il me semble important de garder à l'esprit qu'il est fondamental pour une commune d'investir, d'une part pour assurer un service public de qualité et des infrastructures qui soient aux normes. D'autre part, pour répondre aux besoins d'une commune qui se développe, par exemple dans le cas du parking supplémentaire, ou de garantir l'attractivité de nos infrastructures, tant pour les citoyens que pour nos visiteurs. Je pense, dans ce cas, à la rénovation à venir du Centre de Sport et Loisirs (CSL).

Le plan financier quinquennal qui vous est présenté prend en compte les amortissements et les frais de financement relatifs à ces investissements. Les impacts positifs qui en découlent ne sont pas quantifiés, faute d'informations suffisantes. Par exemple, dans le cadre d'un parking projeté pour 2027, nous avons aujourd'hui l'hypothèse qu'une tarification adéquate permet de couvrir en totalité ou en grande partie les charges qui en découlent. Dans le cadre du CSL, la rénovation et l'agrandissement engendreront certainement des revenus additionnels et permettront, dans le même temps, de diminuer les charges d'entretien et de maintenance. Le résultat du CSL devrait donc s'en trouver amélioré.

Enfin, dans le cadre du traitement des eaux usées, qui représente également un montant conséquent pour les années à venir, l'investissement dans la mise en séparatif permet de diminuer les volumes d'eau traités par la STEP, et donc également la part des coûts alloués à notre commune. À noter aussi que le traitement des eaux usées et les infrastructures d'eau potable constituent des financements spéciaux qui ont un impact neutre sur le compte de fonctionnement de notre commune.

Il me semblait important de partager ces quelques réflexions et donc de se rappeler durant cette soirée que des investissements peuvent aussi avoir un impact positif, tant à travers une augmentation des revenus qu'une diminution des charges. Ils permettent également de maintenir la qualité de vie et des infrastructures de la commune.

Si nous prenons maintenant brièvement les catégories principales de ce plan financier quinquennal, pour 2026, nous avons la finalisation de l'école pour CHF 4,3 millions, inscrite dans le domaine de la formation.

Concernant les sports et les loisirs, le projet du CSL devrait avoir lieu de 2027 à 2029. Annick reviendra plus en détail sur le travail effectué en relation avec ce projet à la fin de ce plan financier. En l'état actuel, nous avons inclus une estimation de CHF 13 millions. En 2027, nous prévoyons déjà la rénovation du terrain de tennis et la construction d'une place de jeu pour un montant d'un million qui, là aussi, sera à préciser. Ces montants restent également, bien entendu, à approuver par le Conseil général dans le futur.

Pour la circulation routière, le projet Valtraloc est prévu pour les années à venir à hauteur d'un montant total de CHF 1,7 million. Comme mentionné précédemment, un parking additionnel sera vraisemblablement nécessaire afin de répondre à l'augmentation des besoins en stationnement. Dans ce cas aussi, un projet doit être mené pour lequel des frais d'études sont inclus dans le budget 2026. En l'état, nous avons décidé d'inclure CHF 5 millions pour 2027. Le même montant a été inclus pour le bâtiment édilitaire et la déchetterie, pour lesquels une réflexion doit également être menée par la Commune afin de répondre à la croissance de la population observée ces dernières années.

Pour l'approvisionnement en eau, un montant total d'investissement de CHF 1,6 million est prévu, dont CHF 900'000.00 restent à approuver par le Conseil général.

Dans le cas du traitement des eaux usées, l'investissement total estimé s'élève à CHF 13,4 millions, soit CHF 6,5 millions pour les quatre prochaines années, auxquelles s'ajoutent CHF 6,9 millions pour les années 2030 et suivantes. À noter que la mise en séparatif des conduites des eaux usées est une priorité et que, comme mentionné précédemment, un impact positif est attendu par une diminution du volume d'eau à traiter par la STEP, ce qui diminuera également les charges de fonctionnement en lien avec cette fonction.

Enfin, CHF 230'000.00, déjà approuvés en 2024, sont prévus pour la révision du PAL en 2026.

Dans le domaine de l'agriculture, un investissement est prévu en 2027 pour la desserte de l'alpage des Audèches, soit un montant brut de CHF 1,9 million, qui sera sujet à l'obtention d'une subvention de CHF 1,2 million, portant ainsi l'investissement net de la Commune à CHF 700'000.00.

Quelques mots sur le fonctionnement quinquennal. Si nous regardons les charges prévues pour les années à venir, vous constaterez qu'au vu du contexte régional et des infrastructures importantes qui doivent être développées en Gruyère, nous avons appliqué une progression annuelle de 6% pour les charges de transfert. Celles-ci représentent déjà aujourd'hui plus d'un tiers des charges de notre Commune.

Pour les charges de personnel, de biens et de services, considérant que le budget 2026 est bien proportionné par rapport aux besoins de la Commune, nous avons alors limité l'évolution de ces charges annuelles à 2%. Vous pourrez en effet constater, lorsque nous parlerons du budget 2026, qu'un certain nombre de montants inclus dans le budget concernent des montants uniques et ne seront donc pas à renouveler dans le futur. Dans cette perspective, nous pensons que ce taux de 2% est raisonnable.

Concernant les revenus fiscaux, et en l'absence d'informations plus précises, l'augmentation prévue a été limitée à 3%. L'augmentation des revenus est alors inférieure à celle des charges, ce qui engendre un déficit en augmentation pour les années à venir, soit CHF 415'000.00 en 2026, CHF 1,3 million en 2027 et CHF 2,5 millions en 2030.

Nous pouvons noter également que les charges financières sont estimées avec une augmentation annuelle de 5%, notamment en raison des investissements qui devront être financés.

Il est l'occasion de se rappeler que nous bénéficions, pour l'instant, d'un revenu extraordinaire de CHF 424'000.00 qui provient de la dissolution de la réserve de réévaluation de MCH2. Celle-ci n'aura lieu que

durant 10 ans et il faut alors anticiper que, d'ici à 2032, ce montant ne permettra plus d'améliorer notre résultat.

Comme pour les investissements, il me paraît utile de mentionner que le fonctionnement quinquennal prend en compte les amortissements et les charges de financement dont nous avons parlé, à l'exception des financements spéciaux comme l'épuration et l'eau potable, qui sont autofinancés.

Cependant, les effets positifs attendus des investissements, soit par exemple une augmentation des recettes de parking qui va de pair avec l'augmentation des capacités de stationnement, ou des revenus du CSL en augmentation une fois que le projet de rénovation aura été mené à bien, ne peuvent pas être pris en compte dans ces prévisions à 5 ans.

Il est néanmoins important de considérer ce plan financier comme un signal : celui d'accorder les bonnes priorités aux investissements à venir, d'anticiper leur impact sur les comptes de la Commune pour le futur et de garder en parallèle une structure communale efficace et des infrastructures aux normes, qui nous permettront aussi une meilleure planification des frais d'entretien et de maintenance.

Je terminerai avec quelques indicateurs.

Le taux d'endettement net, qui est une conséquence directe du niveau d'investissement attendu, nous pouvons constater qu'il est en augmentation pour les années 2027 et au-delà.

Contrairement au budget 2026, le taux d'endettement net prévu est de 41,6%. Vous pouvez constater qu'il est inférieur au taux prévu au budget 2025. Cela s'explique par un résultat 2024 meilleur que prévu, améliorant l'autofinancement, mais également par le fait que certains investissements ont été décalés dans le temps et qu'ils ont pu être financés en plus grande partie par la capacité d'autofinancement de la Commune.

Notre dette nette prévue pour 2026 se situe dès lors à CHF 5 millions. Pour le futur, l'impact des montants importants d'investissements conduit à une augmentation significative de cette dette, se répercutant sur l'endettement net par habitant.

Pour la capacité d'autofinancement, celle-ci n'est pas impactée par l'augmentation des amortissements. Les investissements futurs génèrent des amortissements aux comptes de fonctionnement, mais ne sont pas des sorties en liquidités, et ne réduisent donc pas la capacité d'autofinancement. Celle-ci est par contre impactée par le déficit prévu en augmentation pour ces prochaines années, d'où l'importance d'une gestion rigoureuse des charges d'exploitation.

Je cède maintenant la parole à Annick, qui va vous parler plus en détail du travail effectué à ce jour sur le CSL.

**Annick Remy-Ruffieux :** Bonsoir à toutes et à tous. Étant donné le montant de CHF 13 millions qui est paru dans le plan quinquennal, et étant donné que des objets viendront pour la suite concernant le CSL, nous avons pensé qu'il était important de vous partager quelques informations sur le groupe de travail du CSL.

Pour débuter, un petit historique.

- Le 14 décembre 2021, un postulat avait été déposé dans le cadre du Conseil général pour demander qu'une étude soit réalisée. Une commission de 7 membres issus du Conseil général avait été formée et avait travaillé sur ce dossier.
- Le 30 septembre 2024, cette commission avait rendu son rapport, dans lequel elle formulait des recommandations à court, moyen et long termes. L'une d'elles était prioritaire pour la suite, soit la création d'un comité de direction (CODIR) afin de pouvoir réaliser les autres recommandations.
- Durant l'automne 2024, le Conseil communal a créé ce CODIR et l'a composé de 2 personnalités externes, de 2 membres du Conseil communal et de 2 membres du Conseil général.
- Début 2025, le CODIR a commencé à travailler et vous avait proposé, pour l'assemblée du 19 mai 2025, l'adoption d'une dépense nouvelle de CHF 25'000.00 par an au budget de fonctionnement de 2025 et 2026 pour la rémunération du CODIR.

Le CODIR pensait alors mener une analyse approfondie soumise à une aide cantonale, qui aurait demandé des mois de travail. Toutefois, les discussions n'ont pas permis de dégager un consensus. En été 2025, le groupe de travail s'est réorganisé et, à ce jour, il est composé de trois membres du Conseil communal et d'un membre du Conseil général, en les personnes de Sophie Moret, Maverik Frossard, Annick Remy-Ruffieux et Florian Martin, et c'est en leurs noms à tous que je parle ce soir. À noter que Nicolas Remy, dont nous avons parlé tout à l'heure, Conseiller communal en charge de l'exploitation du CSL, faisait également partie du groupe de travail.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous avons revu le plan comptable et les règles d'imputation, éléments demandés dans le rapport de la Commission CSL. Nous avons créé le groupe de travail (CODIR). Nous avons validé certaines choses qui avaient été vues par le groupe de travail, à savoir l'organisation de la buvette et de l'accueil. Actuellement, cela ne nécessite pas de modification.

Nous avons notamment renouvelé la convention avec le Lagon Bleu, suite à diverses analyses, et nous avons identifié les attentes de la Commune par rapport au CSL. Les conventions avec les communes et les écoles sont en cours de révision, de même que la collaboration avec les clubs sportifs. Le potentiel de diversification de la clientèle et des offres est en ligne de mire, et la visibilité du CSL, notamment par son site internet, est en cours d'adaptation. Le site internet du CSL sera rapatrié sous la Commune afin d'être directement rattaché à celle-ci et non plus à Fribourg Tourisme.

Nous avons également décidé d'améliorer la collaboration avec les sociétés locales. Il s'agit d'un travail important, dans la mesure où il concerne de nombreuses sociétés, et nécessite d'analyser la dépendance du CSL à la fréquentation actuelle d'autres communes, notamment en lien avec le Centre sportif de la Tour-de-Trême.

Un travail est en cours sur la gouvernance afin de définir clairement les rôles et responsabilités, et notamment d'ajouter un échelon de gouvernance jusqu'ici inexistant. Nous mettrons ainsi en place un Comité de direction fonctionnant à l'image d'un Conseil d'administration, avec des réflexions stratégiques et des mécanismes de contrôle afin de garantir un suivi adéquat. Il est rappelé que le Conseil communal et le Conseil général conservent bien entendu le dernier mot.

Un Conseiller communal sera par ailleurs probablement délégué au CSL, avec un rôle intermédiaire entre le Responsable du CSL et le Comité de direction. Cette étape est prévue pour 2026.

S'agissant de la suite du projet, il est indispensable de déterminer ce qu'il est possible ou non de réaliser sur le bâtiment de la piscine, ainsi que son état général, avant d'engager des investissements. Un rendez-vous a eu lieu avec Maverik, qui travaille avec un bureau d'experts, afin d'obtenir une offre pour un audit portant sur le concept d'assainissement et l'analyse de faisabilité de la piscine. Le but est d'éviter d'entreprendre des travaux alors que le bâtiment ne pourrait finalement pas accueillir certains aménagements.

Une première mesure concrète consistera au démontage du sol multisport au printemps 2026 afin de faire place nette et de mettre à disposition une box-up. Il s'agit de boîtes permettant la location de matériel de loisirs, tels que des ballons ou des raquettes. Cette démarche est en cours en vue du printemps 2026.

Nous souhaitons intégrer les membres du Conseil général dans les réflexions au moyen d'une séance participative prévue au printemps 2026. Il reste à déterminer si celle-ci aura lieu avant ou après les élections, en fonction notamment du délai de réception des analyses liées à l'état de la piscine. L'objectif est d'échanger avec vous afin d'avancer ensemble. D'ici là, le cahier des charges de la gouvernance devra être affiné et mis en œuvre.

Pour la suite, le groupe de travail du CSL souhaite éviter des études coûteuses tout en ne bradant pas l'avenir du CSL. Les avis des membres du Conseil général seront pris en compte lors de l'atelier participatif prévu au printemps 2026.

Pour terminer, les CHF 13 millions inscrits au plan quinquennal se basent sur l'expérience du complexe sportif de Broc qui, hors piscine, présente de fortes similitudes avec l'image du futur CSL de Charmey. Je vous remercie de votre attention.

**Dominique Dousse** : Merci Sophie et Annick. Y a-t-il des questions sur les deux présentations qui viennent d'être faites ?

**Nicolas Guillet** : Je n'ai pas bien compris : des deux personnes externes, il n'y a plus de personne ?

**Annick Remy-Ruffieux** : Non, actuellement, il n'y a plus de personnes externes. Par contre, nous nous réservons le droit de faire intervenir des personnes externes selon les compétences souhaitées au moment venu.

**Dominique Dousse** : Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Ce n'est pas le cas.

## 5 Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 64'000.00 pour la mise aux normes du Centre de Sports et Loisirs (CSL)

### 5.1 Présentation par le Conseil communal

**Dominique Dousse** : Nous pouvons passer au point 5 de l'ordre du jour, soit l'approbation d'un crédit d'engagement de CHF 64'000.00 pour la mise aux normes du CSL. Je passe la parole à Maverik.

**Maverik Frossard** : Bonsoir à toutes et à tous. Nous continuons sur le même sujet, avec ce crédit d'engagement pour la mise aux normes du CSL. Suite à l'inspection effectuée par le SAAV mi-juillet 2025, il a été constaté que certaines installations, notamment au niveau de la technique et des vestiaires, ne répondaient plus aux normes en vigueur.

Afin de garantir la conformité, la sécurité des usagers et la pérennité de cette infrastructure, des travaux ciblés sont nécessaires. Les interventions comprennent trois volets.

- Premier volet, technique et qualité l'eau. Révision de certaines conduites, de certains processus de ventilation ainsi que de l'automatisation.
- Deuxième volet, infrastructures et hygiène, rénovation du bac tampon, d'une partie du carrelage mosaïque, des joints de carrelage, entre autres, ainsi que quelques réparations dans les vestiaires.
- Troisième volet, au niveau de la sécurité et de la signalétique, avec des mises aux normes de panneaux conformes et le remplacement de luminaires vétustes.

Le coût total s'élève à CHF 64'000.00, financés par les liquidités courantes de la Commune, sans impact sur les charges financières. Les travaux seraient réalisés entre fin juin et début juillet 2026, durant une fermeture exceptionnelle d'environ 3 semaines. Le but étant d'impacter le moins possible l'exploitation de la piscine, soit en fin d'année scolaire et juste avant le début des vacances d'été. Ces interventions permettront de maintenir le Centre conforme aux normes et opérationnel pour les utilisateurs et la collectivité.

Le Conseil communal vous invite donc à octroyer le crédit d'engagement nécessaire à la mise aux normes du CSL.

**Dominique Dousse** : Merci Maverik. Avant de passer la parole à la Commission financière, je vous signale l'arrivée de Florian Martin. L'assemblée passe à 29 membres présents, la majorité reste inchangée à 15.

### 5.2 Préavis de la Commission financière

**Dominique Dousse** : Je passe maintenant la parole à la Commission financière pour son préavis.

**Camille Nussbaumer** : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux.

Les divers documents en rapport avec les thèmes pour lesquels un préavis de la Commission financière est requis ce soir ont été remis par courriel aux membres de la Commission financière et présentés à celle-ci par Madame Sophie Moret, Conseillère communale Responsable des finances, et Monsieur Alain Wirz, Administrateur communal, lors d'une séance qui s'est tenue le 25 novembre dernier. La Commission financière s'est ensuite réunie le 3 décembre dans le but de pouvoir échanger sur ces thèmes et d'arrêter ses positions. Elle a finalement adopté ses préavis destinés au Conseil général par échange de courriels.

En préambule, la Commission financière tient à souligner la très bonne qualité des documents présentés et à remercier l'Exécutif ainsi que l'Administrateur communal et son équipe.

L'analyse technique menée au Centre de Sport et Loisirs a mis en évidence plusieurs points nécessitant une intervention rapide. Les travaux envisagés s'inscrivent dans une logique d'entretien et de mise aux normes, indispensable pour garantir la sécurité, l'hygiène et la pérennité des infrastructures.

Compte tenu de leur caractère nécessaire et non contestable, cet objet est présenté séparément au vote, son montant dépassant le seuil de CHF 50'000.00 relevant de la seule compétence de l'Exécutif. La Commission financière recommande d'accepter ce projet tel que soumis.

### 5.3 Vote final

**Dominique Dousse** : Merci Camille. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ?

**Paul Mooser** : Nous avons pu comprendre que vous faites tout ça suite à une inspection que la piscine avait subie. Il y a un certain nombre de points qui devait être réglé en août 2025 et certains en octobre 2025, traitant principalement d'aspects administratifs, de règlements ou de feuilles de contrôle à mettre en place. Je voudrais savoir si cela a été fait ?

**Maverik Frossard** : Merci pour la question. La réponse est assez simple, oui. Tout le volet administratif a d'ores et déjà été réalisé et les réponses ont été transmises au SAAV afin de valider que les mesures ont bien été prises.

**Paul Mooser** : Merci.

**Laura Papaux** : Du point de vue des analyses et des mises aux normes par rapport à l'eau, par exemple, est-ce que fin juin et début juillet, ce n'est pas déjà un peu tard ? Est-ce qu'il y a des choses qui vont être entreprises pour la qualité de l'eau, notamment pour tous les enfants qui vont se baigner ici ?

**Maverik Frossard** : Oui, alors ce qui est très important à relever, c'est que la qualité de l'eau, de manière générale, est bonne. Nous avons eu quelques soucis d'analyses qui ont déjà été réglés au niveau de ces fameuses mesures administratives, cela en faisait entre autres partie. Les travaux dont on parle concernent des joints de carrelage et des bacs techniques qui deviennent vétustes et qui doivent être changés, mais qui n'impactent pas la qualité de l'eau à proprement parler.

**Valérie Demierre** : Bonsoir à tous. Nous souhaitions simplement exprimer notre préoccupation quant à la classification confidentielle du rapport d'inspection cantonale relatif à la piscine communale. Ce classement a été décidé par la Commune, alors que le rapport n'a pas été déclaré confidentiel par l'Autorité cantonale qui l'a établi. Or, selon le droit fribourgeois de la transparence, l'accès aux documents officiels est la règle, en particulier lorsqu'il est question de santé publique.

L'intérêt de la population à être informée est alors particulièrement élevé, d'autant plus lorsque l'infrastructure concernée est fréquentée régulièrement par des enfants, notamment dans le cadre d'activités scolaires. La transparence constitue ici un facteur essentiel de confiance et de responsabilité démocratique. Nous tenions simplement à le rappeler.

**Maverik Frossard** : C'était plus une remarque qu'une question ?

**Valérie Demierre** : Oui.

**Maverik Frossard** : Merci.

**Dominique Dousse** : Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons maintenant au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent le crédit d'engagement de CHF 64'000.00 pour la mise aux normes du Centre de Sport et Loisirs de le faire savoir par main levée.

**Le crédit d'engagement de CHF 64'000.00 est accepté à l'unanimité.**



## 6 Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 102'000.00 par année pour l'exploitation du réseau d'eau potable par EauSud SA

### 6.1 Présentation par le Conseil communal

**Dominique Dousse** : Point 6, approbation d'un crédit d'engagement de CHF 102'000.00 par année pour l'exploitation du réseau d'eau potable par EauSud SA. Je donne à nouveau la parole à Maverik.

**Maverik Frossard** : L'entreprise actuellement chargée du mandat de fontainier communal a indiqué son intention de cesser son mandat de fontainier dans le courant de 2027.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service, le Conseil communal propose de confier ce mandat à EauSud SA, société en mains publiques dont notre Commune est entre autres actionnaire.

Cette réorganisation permettra d'optimiser les prestations administratives et de garantir le service de piquet, tout en maintenant la qualité de nos infrastructures. Le fontainier communal assure l'exploitation et l'entretien des réseaux d'eau potable, soit la distribution, la qualité de l'eau, une partie des relevés des compteurs et la maintenance des infrastructures. Le réseau couvre environ 37 km, alimente Charmey et Cerniat et compte près de 1'300 adresses de distribution. Le mandat pluriannuel confié à EauSud SA représente un montant de CHF 102'000.00 par an, financé par les liquidités courantes du budget de fonctionnement, sans impact supplémentaire sur les charges.

Les prestations initiales de reprise d'un prestataire à un autre sont devisées à un montant de CHF 49'450.00.

Le calendrier prévoit la signature du contrat en début d'année 2026 pour un démarrage des prestations dans le courant du printemps et une mise en œuvre complète d'ici fin 2026. Cette décision garantirait la continuité du service, la conformité aux normes et une organisation durable.

Le Conseil communal vous invite donc à octroyer ce crédit d'engagement afin de pouvoir valider le contrat avec ce mandataire.

### 6.2 Préavis de la Commission financière

**Dominique Dousse** : Merci Maverik. Je passe maintenant la parole à la Commission financière pour son préavis.

**Camille Nussbaumer** : L'entreprise actuellement en charge du mandat de fontainier communal cessera son activité à l'horizon 2027. Afin d'assurer la continuité de cette fonction essentielle, le Conseil communal propose de confier ce travail à EauSud SA, société spécialisée dans le domaine de l'eau et détenue à 100% par des collectivités publiques, dont Val-de-Charmey est actionnaire.

Cette solution permettra de regrouper l'ensemble des tâches auprès d'un prestataire unique, garantissant une meilleure organisation et un suivi renforcé des dépenses. Le contrat forfaitaire annuel proposé s'élève à environ CHF 102'000.00 par année. Cette charge est sensiblement plus élevée que précédemment et s'inscrira durablement dans le budget de fonctionnement, mais elle recouvre un cahier des charges plus large, notamment au niveau du suivi administratif, qui devient de plus en plus dense et contraignant.

La Commission financière recommande d'accepter ce mandat pluriannuel d'exploitation et de maintenance du réseau d'eau potable tel que présenté.

### 6.3 Vote final

**Dominique Dousse** : Merci Camille. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ?

**Benoît Broch** : J'ai une question concernant la passation. Si je comprends bien, nous voyons que le démarrage du mandat par EauSud est prévu en mars 2026, et nous disons que notre fontainier actuel va arrêter dans le courant de 2027. Ma question concerne principalement les coûts. Les CHF 102'000.00

correspondent à ce que nous payions déjà auparavant, puisque nous avions CHF 87'000.00 plus CHF 15'000.00 de prestations de tiers, donc déjà environ CHF 102'000.00. J'aimerais simplement que vous puissiez m'expliquer un peu mieux la période entre début 2026 et fin 2027. Même si j'exagère, on pourrait dire qu'il y a CHF 204'000.00, puisque nous aurions encore le fontainier communal en parallèle d'EauSud. Il y a donc une partie de doublon pour la passation ?

**Maverik Frossard :** Oui, il y a effectivement une partie de doublon. Le mandat de CHF 49'450.00 correspond à un montant que l'entreprise EauSud demande pour reprendre l'ensemble du dossier, soit toute la refonte du travail administratif ainsi que la formation. Effectivement, il y aura encore quelques coûts additionnels liés à notre fontainier actuel, qui interviendra ponctuellement. Nous n'avons pas chiffré cela de manière très précise, mais nous pouvons l'estimer à environ une vingtaine de milliers de francs. Il s'agit principalement d'heures de soutien en début de mandat, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août, de manière plus assidue, puis ensuite sur appel, afin qu'EauSud soit 100% fonctionnelle et autonome en 2027.

**Benoît Broch :** Donc, lorsque nous disons que le fontainier actuel arrête dans le courant de 2027, il s'agira ensuite uniquement de prestations ponctuelles, depuis la reprise du mandat par EauSud, c'est-à-dire dans les CHF 102'000.00, plus les CHF 49'000.00 demandés pour la mise en place du système. Nous sommes bien d'accord qu'il n'y aura pas encore, en plus, une facture de CHF 60'000.00 ou CHF 80'000.00 ?

**Maverik Frossard :** Non.

**Benoît Broch :** Merci.

**Jean-Claude Kolly :** Bonsoir. Je tiens à m'exprimer au nom de la Commission eau, énergie et environnement. Nous avons obtenu quelques informations supplémentaires de Luc Tomasetti lors de notre dernière séance par rapport à ce qui a été dit ce soir. Il me semble important de souligner qu'avant de prendre contact avec EauSud, le Conseil communal a agi de manière appropriée en sollicitant des entreprises locales. Il s'est avéré qu'aucune entreprise locale n'était en mesure d'offrir l'ensemble des prestations requises. Ce n'est qu'ensuite que le Conseil communal s'est tourné vers EauSud, qui a répondu à l'appel d'offres. Dès lors, compte tenu du marché restreint et du fait qu'EauSud est une société en mains publiques, cette attribution échappe aux règles du marché public.

**Jean-Marie Samyn :** La précision apportée par Jean-Claude est importante, car certaines personnes m'ont fait part de leur inquiétude quant au fait de voir EauSud assumer une part importante du contrôle des captages d'eau sur la Commune de Val-de-Charmey. Apparemment, EauSud effectue déjà des travaux sur le captage actuel qui permet d'approvisionner la Ville de Bulle, si mes informations sont correctes. Certains craignent qu'à terme, la Commune se retrouve pieds et poings liés vis-à-vis de cette entreprise, qui gérerait alors un volume conséquent. Il me semble donc que la question de la transparence est essentielle, à savoir expliquer clairement pourquoi cette société a été choisie, mais également quelle sera, à l'avenir, la politique de la commune. Y aura-t-il des transferts d'eau d'un captage à l'autre ? Y aura-t-il une compensation financière pour la Commune ? Il pourrait être utile de fournir davantage d'explications à ce sujet.

**Maverik Frossard :** Très bonne question. Nous pourrions effectivement parler d'une éventuelle perte de souveraineté sur l'eau, si l'on peut l'exprimer ainsi. Il est toutefois important de préciser que l'ensemble des infrastructures d'eau et de captage restera à 100% propriété de la Commune. Il s'agit uniquement d'une délégation de l'exploitation et du contrôle. Toutes les infrastructures appartenant à la Commune resteront propriété communale. En cas de travaux de rénovation, ceux-ci resteront à la charge de la Commune et non d'EauSud.

Par ailleurs, plusieurs communes de la Gruyère fonctionnent déjà selon ce modèle en confiant l'exploitation de leur réseau d'eau à EauSud. Il s'agit notamment de Riaz, Marsens, Sorens, Écharlens, Bulle, La Tour-de-Trême et Le Pâquier. Nous avons pris contact avec ces communes afin d'obtenir des retours d'expérience. Toutes se sont déclarées satisfaites du travail effectué et de la collaboration avec EauSud, soulignant leur professionnalisme et leur expertise dans la gestion de ce type d'infrastructures.

La question de l'interconnectivité des réseaux a également été évoquée. Il s'agit aujourd'hui d'un objectif poursuivi par de nombreuses communes afin de garantir un approvisionnement en eau en tout temps. À titre d'exemple, la commune de Val-de-Charmey est reliée, via Cerniat, au réseau d'eau potable de Crésuz. En cas de problème d'alimentation sur notre territoire, il est donc possible de s'approvisionner via le réseau de la commune de Crésuz.

Cette interconnexion est particulièrement importante, notamment en cas de sécheresse, mais aussi en cas de pollution d'un captage ou de panne d'une station de pompage, situations qui pourraient empêcher l'alimentation d'une partie du village. Dans ces cas, l'eau peut être acheminée par d'autres réseaux.

Un dernier exemple concerne la commune de Jaun, qui est actuellement isolée de tout autre réseau. Elle nous a fait savoir qu'elle souhaiterait, à l'avenir, pouvoir se raccorder à notre réseau d'eau, car elle ne dispose aujourd'hui que d'un seul point de captage. En cas de problème sur celui-ci, la seule solution actuelle serait l'approvisionnement en eau en bouteille. L'objectif est donc de créer un maillage entre les différents réseaux afin de garantir une meilleure polyvalence et sécurité d'approvisionnement.

**Laura Papaux** : Juste pour mieux comprendre, en cas de raccordement, comment cela se passe-t-il concrètement ? Existe-t-il des droits d'eau ou des contrats spécifiques ? Comment la commune est-elle protégée afin de garantir que l'eau ne soit pas prélevée par une autre commune ?

**Maverik Frossard** : En règle générale, chaque raccordement comprend un point d'entrée ou de sortie équipé d'un compteur d'eau. Pour reprendre l'exemple de Crésuz, il existe un point d'entrée et un point de sortie avec un compteur, ainsi qu'une vanne qui reste fermée en temps normal. Lorsque la commune de Crésuz annonce un besoin en eau, le fontainier ouvre cette vanne, l'eau est acheminée vers Crésuz, un décompte est effectué et la consommation est ensuite facturée à la commune de Crésuz. Le principe est identique dans l'autre sens : lorsque l'eau provient de Crésuz vers Val-de-Charmey, elle est facturée par la Commune de Crésuz à notre commune.

**Vincent Andrey** : À titre personnel, je remercie Jean-Claude pour ces précisions. Une fois que les explications sont données, les choses sont plus claires. Lors de la présentation de dossiers complexes, il n'est pas toujours évident d'intégrer tous les montants et toutes les options possibles. Il me semble toutefois important de rappeler que le Conseil communal a d'abord cherché à favoriser les entreprises locales. Par ailleurs, au vu de l'évolution de la situation, notamment en lien avec la sécheresse et l'augmentation de la consommation d'eau, il est essentiel que la commune soit particulièrement rigoureuse dans les conventions d'exploitation conclues avec EauSud, afin de garantir un approvisionnement suffisant en eau, tant pour la Commune que pour la vallée.

**Maverik Frossard** : Nous en prenons bonne note.

**Dominique Dousse** : Merci pour vos questions. Merci Maverik pour les explications. Y a-t-il d'autres remarques ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons maintenant au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent le crédit d'engagement de CHF 102'000.00 par année pour l'exploitation du réseau d'eau potable par EauSud SA de le manifester par main levée.

**Le crédit d'engagement de CHF 102'000.00 par an est accepté à l'unanimité.**



## 7 Crédit d'engagement de CHF 82'000.00 pour l'approvisionnement en eau des alpages (Montmeinard & La Chéta) et amélioration des conditions sanitaires de l'alpage du Ganet d'Abau

### 7.1 Présentation par le Conseil communal

**Dominique Dousse** : Nous passons au point 7, crédit d'engagement de CHF 82'000.00 pour l'approvisionnement en eau des alpages Montmeinard et La Chéta et amélioration des conditions sanitaires de l'alpage du Ganet d'Abau.

**Cédric Savary** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, étant personnellement concerné par ce point, il est plus sage et judicieux que je me récuse jusqu'à la fin du débat.

**Dominique Dousse** : Merci Cédric. Je passe la parole à Pascal Niquille.

**Pascal Niquille** : Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'un projet global d'aménagement des bassins versants du ruisseau du Liderrey et du Coppet, avec la Commune comme maître d'œuvre. Afin de permettre de maintenir l'exploitation en montagne et ainsi de délester les exploitations, il est important d'améliorer l'approvisionnement en eau des alpages.

Dans ce but, l'Etat de Fribourg soutient, par des mesures d'amélioration foncière, et ce depuis le 1er mai 2025, des actions en lien avec le plan climat cantonal. L'objectif de la Commune de Val-de-Charmey est d'améliorer les captages d'eau, de réaliser des réservoirs d'eau et des bassins. En d'autres termes, le projet communal vise à valoriser les infrastructures existantes tout en bénéficiant de moyens financiers sous forme de subventions cantonales. Le calendrier prévisionnel de réalisation de cette installation est de 6 à 8 mois.

Le coût global du projet est de l'ordre de CHF 705'000.00. La part communale s'élève à CHF 221'000.00 après déduction des subventions, soit un montant net de CHF 82'000.00 à charge de la Commune. Étant donné qu'il s'agit de patrimoine financier communal, la valeur vénale doit être préservée. Dès lors, les interventions prévues n'entraînant pas une augmentation de cette valeur, elles sont considérées comme des travaux d'entretien. Les charges financières sont nulles.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement net de CHF 82'000.00 pour la réalisation de l'approvisionnement en eau des alpages du Ganet d'Avau, de La Chéta et de Montmeinard, et de financer cette dépense par les liquidités courantes.

**Dominique Dousse** : Merci Pascal. Je passe maintenant la parole à la Commission financière.

## 7.2 Préavis de la Commission financière

**Camille Nussbaumer** : L'intervention prévue sur les alpages communaux a pour objectif principal de garantir un approvisionnement en eau fiable durant les périodes de sécheresse désormais de plus en plus fréquentes. La mise en commun de ces travaux avec les alpages privés voisins permet de constituer un projet d'envergure, rendant ainsi l'opération éligible aux subventions du plan climat cantonal. Celles-ci couvrent 63% des coûts et assurent une gestion rationnelle des dépenses. Il convient de préciser que ces travaux, bien qu'importants, relèvent de l'entretien et non d'un nouvel investissement.

Après déduction de la participation financière de l'Etat, la charge nette pour les alpages communaux s'élève à CHF 82'000.00 sur un montant initial de CHF 222'000.00. Cette dépense sera financée par les liquidités courantes et ne sera engagée que si l'Etat confirme sa participation aux coûts.

La Commission financière nous invite dès lors à accepter cette proposition.

## 7.3 Vote final

**Dominique Dousse** : Merci Camille. Est-ce que d'autres personnes souhaitent prendre la parole ?

**Jean-Claude Kolly** : La Commission agricole a statué sur la demande du crédit d'engagement lors de sa séance du 2 décembre. Dans notre préavis, nous avions indiqué qu'il était important, en premier lieu, d'être assurés que le débit du trop-plein des Vieilles Ciernes soit suffisant pour alimenter l'ensemble du projet. Nous demandions donc, en prérequis, afin de nous en assurer, si le bureau mandaté, PBplan, avait effectivement procédé au relevé de ces débits ?

**Pascal Niquille** : Concernant le calcul des débits, PBplan m'a renseigné aujourd'hui. Je cite : « Le calcul des débits est quelque chose de très difficile, ceux-ci étant variables. Pour pouvoir faire une estimation justifiée, il faudrait mener une campagne de mesures durant les périodes de sécheresse et de pluie. Cela est généralement disproportionné, raison pour laquelle nous nous fions aux déclarations des exploitants, qui connaissent leur installation. » Voici ce qui nous a été répondu : le coût est trop élevé par rapport aux bénéfices qu'apporterait un calcul précis des débits .

**Jean-Claude Kolly** : Cela signifie donc qu'il existe un risque que les débits ne soient pas suffisants pour alimenter l'ensemble du réseau prévu, puisqu'il n'y a pas eu de mesures permettant de s'en assurer avec certitude ?

**Pascal Niquille** : Je vais peut-être vous lire l'intégralité du message transmis aujourd'hui par PBplan. Je cite : « Le Ganet est en principe suffisamment alimenté par le captage existant, mais le problème de la turbidité de l'eau se situe après les pluies. Selon Cédric Savary, exploitant actuel, l'eau qui sort du robinet est brune. Avec une turbidité aussi élevée, l'efficacité des installations à ultraviolet est fortement limitée. L'utilisation de l'eau perdue du bétier est avantageuse car, compte tenu de la taille similaire des deux alpages, du Ganet et de La Chéta, La Chéta dispose d'un approvisionnement suffisant via son captage et sa part du réservoir. Il est donc probable que l'alimentation du Ganet soit couverte par le bétier. De plus, le captage qui alimente le bétier est actuellement dans un mauvais état et nécessite un assainissement urgent. Cela permettra également de sécuriser l'approvisionnement de La Chéta, avec un volume d'eau accru. »

En résumé, de l'eau est actuellement gaspillée via le bétier. L'eau est donc disponible en quantité suffisante, mais elle est mal canalisée. Il s'agit là de la conclusion de Madame Ramisberger de PBplan.

**Jean-Claude Savary** : Il y avait encore une autre question, à savoir à quel stade se situe le projet. Est-ce au niveau des études préliminaires, d'un avant-projet ou d'un projet ?

**Pascal Niquille** : Il s'agit d'un projet déposé par le bureau PBplan auprès des autorités compétentes dans le cadre de la demande de subventions. Nous ne disposons pas encore d'offres précises pour la réalisation ; les montants présentés sont des coûts estimatifs. Toutefois, sur la base de notre expérience avec le bureau d'ingénieurs PBplan, ceux-ci respectent généralement les enveloppes financières annoncées. Selon les échanges avec Luc Tomasetti, notre Responsable technique, cette entreprise donne entière satisfaction quant au respect des coûts, en prévoyant toujours une marge suffisante.

**Jean-Claude Kolly** : Merci pour ces explications. Au nom de la Commission agricole, nous préavisons favorablement ce crédit. Il subsiste certes un risque lié à l'absence de mesures précises des débits, mais le taux de subventionnement de 63%, qui est relativement élevé, pourrait diminuer à l'avenir au vu de la situation des finances cantonales. C'est également pour cette raison que la Commission agricole recommande d'accepter cette demande.

**Dominique Dousse** : Merci Jean-Claude. Merci également à Pascal. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons donc au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent le crédit d'engagement de CHF 82'000.00 pour l'approvisionnement en eau des alpages Montmeinard et La Chéta et amélioration des conditions sanitaires de l'alpage du Ganet d'Avaux de le faire par main levée.

**Le crédit d'engagement de CHF 82'000.00 est accepté à l'unanimité.**



**Dominique Dousse** : J'invite Cédric à reprendre part à la séance.

## 8 Crédit d'investissement de CHF 670'000.00 pour la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

### 8.1 Présentation par le Conseil communal

**Dominique Dousse** : Nous passons maintenant au point 8, soit l'approbation d'un crédit d'investissement de CHF 670'000.00 pour la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux. Je passe la parole à Maverik.

**Maverik Frossard** : Le PGEE de la commune, réalisé entre 2013 et 2015, est aujourd'hui partiellement, pour ne pas dire totalement, obsolète. Certaines données manquent et le logiciel utilisé ne donne pas pleinement satisfaction lors de son emploi. Une mise à jour est donc indispensable afin de planifier les travaux d'assainissement, garantir une gestion efficace du réseau d'évacuation des eaux et anticiper le raccordement à la future station d'épuration intercommunale de Broc, ainsi que les travaux qui découlent de la transformation de la STEP de Charmey.

Le projet comprend plusieurs prestations bien distinctes :

- On commence tout d'abord par la mise à jour de l'inventaire communal, par relevés de géomètre des infrastructures existantes, soit les regards, les collecteurs, les chambres de visite, les déversoirs et autres bassins de rétention.
- Le géoréférencement des objets selon le système officiel et la production des plans avec attributs détaillés : altitude, matériaux, diamètre, matérialité, pente, etc.
- Un autre volet consiste en une investigation complémentaire sur l'état des conduites et du réseau, notamment la mise en séparatif, les infiltrations des eaux claires, l'état des infrastructures existantes, etc.
- L'ensemble de ces éléments permettra la mise à jour du document PGEE selon le cahier des charges cantonal, avec l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre, le dimensionnement des conduites et l'estimation des coûts, en y incluant une priorisation des travaux en vue des futurs raccordements à la STEP de Broc.
- Enfin, une fois l'ensemble de ces étapes réalisées, un livrable informatique sera fourni afin d'assurer l'interopérabilité avec les systèmes cantonaux, conformément à la loi sur le géoréférencement des données. Il s'agira d'une carte numérique compatible avec le système de cartographie cantonale, utilisable tant par l'État que par la Commune.

Les prestations seront assurées par un géomètre, une entreprise spécialisée dans l'investigation ainsi qu'un ingénieur spécialisé en gestion des eaux. Le calendrier prévoit un appel d'offres en février-mars 2026, pour un démarrage du mandat le plus rapidement possible, estimé à avril-mai 2026, avec une élaboration du PGEE pour début 2027, puis une approbation et la livraison des documents pour juillet-août 2027.

Le coût total s'élève à CHF 670'000.00, financé par les liquidités courantes, sans recours à l'emprunt. L'amortissement annuel serait de CHF 67'000.00 dès 2028. Cette mise à jour apparaît comme indispensable au vu de l'état actuel des données et permettra de réaliser les travaux adéquats, au moment opportun, tout en optimisant les ressources.

Le Conseil communal vous invite donc à octroyer le crédit d'investissement nécessaire à la réalisation de ces travaux.

**Dominique Dousse :** Merci Maverik. Je passe la parole à la Commission financière.

## 8.2 Préavis de la Commission financière

**Camille Nussbaumer :** Le Conseil communal propose la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux PGEE pour les secteurs de Cerniat et Charmey. Réalisé entre 2013 et 2015, ce plan comporte aujourd'hui des données obsolètes ou incomplètes. De plus, le logiciel utilisé pour sa gestion n'est plus maintenu par le fournisseur, ce qui rend indispensable son remplacement.

Le projet global, estimé à CHF 670'000.00, peut sembler conséquent. Toutefois, il regroupe plusieurs volets d'intervention et se déployera en trois phases :

1. relevés détaillés et mises à jour des conduites d'épuration,
2. investigation ciblée sur le réseau afin de planifier les travaux futurs,
3. remplacement du logiciel de gestion pour assurer un suivi fiable et durable.

Cette démarche est essentielle pour anticiper le raccordement du territoire communal à la nouvelle station d'épuration régionale de Broc et garantir une planification cohérente des assainissements à venir. A ce stade, le montant présenté constitue une estimation prudente. Les prochaines étapes consisteront à recueillir plusieurs offres et à assurer un suivi rigoureux du budget par le bureau d'ingénieurs mandaté. Au préalable, vu le montant élevé en question, l'Exécutif devra se montrer critique sur les solutions proposées.

Compte tenu du caractère obligatoire et complet de cette mise à jour, la Commission financière recommande d'accepter la demande de crédit telle que présentée.

## 8.3 Vote final

**Dominique Dousse** : Merci Camille. J'ouvre la discussion.

**David Repond** : Je me pose la question des montants annoncés ici, qui me semblent absolument exorbitants. Nous parlons de relevés. Nous prenons des décisions sur des rotations et des investissements à réaliser, c'est-à-dire que, depuis 10 ans, nous prenons des décisions sur des éléments que nous ne maîtrisons pas ou que nous ne connaissons pas réellement. C'est très inquiétant.

Je pense que nous disposons malgré tout de données existantes, sinon nous ne construirions pas, et je ne vois pas comment cela serait possible autrement. Il me semble donc assez incroyable de devoir engager aujourd'hui environ CHF 670'000.00, répartis sur plusieurs domaines, mais uniquement pour des relevés d'éléments qui ont déjà été mesurés, sur un nombre de plans indéfini.

À ce sujet, j'ai de la peine à comprendre les montants annoncés, en particulier le montant lié au géomètre, soit CHF 270'000.00. Cela représente à peu près l'engagement d'un géomètre durant 2 années, ce qui me semble énorme. Merci.

**Maverik Frossard** : Merci. Je ne sais pas s'il s'agit d'une question ou plutôt d'une remarque, mais je vais tenter d'apporter quelques éclairages. Effectivement, nous disposons aujourd'hui d'un PGEE existant et nous ne travaillons pas totalement à l'aveugle. Toutefois, nous constatons qu'à chaque fois que nous réalisons des travaux, le PGEE actuel n'est pas à jour, voire très lacunaire, comme cela a été mentionné.

Nous avons effectivement trois volets, comme tu l'as relevé. Un premier montant d'environ CHF 270'000.00 concerne la cartographie de nos infrastructures. Nous espérons que ces montants pourront être revus à la baisse lors des soumissions, le bureau d'ingénieurs ayant fait preuve de prudence dans son estimation.

Un second volet concerne l'investigation, qui comprend également une part assimilable à de l'entretien, notamment les passages caméra nécessitant des opérations de curage. C'est la raison pour laquelle un montant relativement élevé de CHF 140'000.00 a été prévu.

Enfin, une fois ces étapes réalisées, intervient la phase d'étude proprement dite, soit la refonte complète du PGEE, comprenant les avant-projets et les estimations de coûts. Cette partie représente environ CHF 200'000.00.

Pour répondre à la question de savoir pourquoi nous en sommes arrivés là aujourd'hui, alors que nous fonctionnons ainsi depuis des années, plusieurs raisons expliquent cette situation. La première est d'ordre réglementaire. Le Service de l'environnement (SEn) va prochainement exiger des communes qu'elles réalisent et transmettent une mise à jour de leur PGEE, comme cela se fait environ tous les 10 ans. Le cahier des charges est en cours de finalisation et devrait être publié courant 2026. Nous avons déjà des indications sur son contenu.

Par ailleurs, lors de l'exécution de travaux récents - notamment au Javro-la Corbetta, aux Planches, à la route du Plan, au Borgeat à Cerniat, ainsi qu'aux Lévanches et au Pra Gremaud - nous avons constaté d'importantes incohérences. Selon notre PGEE, certaines zones étaient censées être 100% en séparatif, alors que les curages ont révélé des réseaux 100% unitaires. Ces surprises sont fréquentes. Les bureaux d'ingénieurs qui travaillent pour nous relèvent systématiquement la mauvaise qualité et le caractère lacunaire du PGEE actuel.

C'est pour ces raisons que nous proposons aujourd'hui ce crédit. Il peut paraître conséquent, mais il vise à traiter l'intégralité de notre réseau. À titre d'information, lors des premiers contacts avec un bureau d'ingénieurs, il nous a été suggéré de réaliser ce travail en plusieurs étapes sur deux ou trois ans afin de réduire l'impact financier annuel. Nous n'avons toutefois pas souhaité revenir à plusieurs reprises devant le Conseil général avec des crédits successifs d'environ CHF 200'000.00. Nous avons préféré proposer un projet global, réalisé en une seule fois, notamment pour éviter les complications liées à la fragmentation des mandats.

**David Repond** : Merci.

**Jean-Claude Kolly :** Merci à Maverik pour ces explications. La Commission eau, énergie et environnement n'a pas pu se réunir formellement, mais elle a néanmoins préavisé cet objet. Comme l'a relevé David, le montant lié aux géomètres est important et représente effectivement environ 2 années de travail. Il s'agit toutefois de géomètres officiels, avec des tarifs horaires relativement élevés. Il convient également de préciser qu'un appel d'offres sera lancé pour les prestations de géomètres, d'investigation et d'ingénierie. La Commune ne paiera que les prestations effectivement réalisées.

Les incertitudes principales concernent surtout la phase d'investigation, compte tenu de l'état des conduites et des inconnues existantes. La phase de dimensionnement par les ingénieurs nécessitera également un volume conséquent de prestations si nous souhaitons disposer d'un PGEE réellement adapté. Le retard accumulé est important et il est opportun de le rattraper maintenant. Le calendrier est ambitieux, mais il permettra ensuite de mieux gérer l'acheminement des eaux vers la STEP de Broc et de réduire au maximum les volumes d'eaux claires dans le réseau. Pour ces raisons, la Commission eau, énergie et environnement préavise favorablement.

**Maverik Frossard :** J'aimerais encore apporter une précision concernant les chiffres. Vous avez peut-être vu dans la presse que plusieurs communes de la région, notamment dans le cadre de la régionalisation des STEP, réalisent actuellement des démarches similaires. À titre de comparaison, Châtel-sur-Montsalvens a voté un crédit de CHF 65'000.00 pour environ 350 habitants, et Grandvillard un crédit de CHF 175'000.00 pour environ 900 habitants. Ces chiffres doivent bien sûr être pris avec prudence, mais ils montrent que les montants augmentent proportionnellement à la taille du territoire et de la population.

**Valérie Demierre :** Une remarque. La mise à jour du PGEE constitue une première étape nécessaire et va clairement dans la bonne direction. Toutefois, comme nous l'avons relevé dans notre postulat, elle ne doit pas rester une action isolée. Sans une vision globale et planifiée de l'ensemble de nos infrastructures - eaux usées, eau potable et endiguements - nous continuerons à intervenir dans l'urgence, souvent à des coûts plus élevés. L'enjeu est donc d'inscrire cette mise à jour dans une démarche d'anticipation et de planification à moyen et long terme.

**Maverik Frossard :** Il s'agit d'une remarque pertinente. Je me permets toutefois de préciser que le PGEE comprend également un volet de planification. En fonction des priorités identifiées, notamment en lien avec les déversements et le raccordement à la STEP, le bureau établira un calendrier indicatif, par exemple en indiquant quels travaux devraient être réalisés en 2027, en 2028, et pour quels montants. L'objectif est précisément de disposer de ce calendrier et de s'y tenir, sans le repousser indéfiniment.

**Valérie Demierre :** Merci.

**Alexandre Charrière :** Il est effectivement regrettable que l'ancien PGEE soit peu ou mal exploitable, et j'espère que celui-ci sera de bonne qualité. Une question toutefois : une fois le nouveau PGEE terminé, des mesures sont-elles prévues pour assurer la mise à jour régulière des documents ? Je ne parle pas forcément des travaux, mais bien de la tenue à jour des données.

**Maverik Frossard :** Oui, cela a été prévu. L'un des points essentiels pour nous est que le logiciel utilisé soit compatible avec le système de géolocalisation du SEn du canton de Fribourg. Notre système actuel est très complexe à utiliser : pour extraire des données, nous devons faire appel au bureau d'ingénieurs qui en détient la maîtrise. Nous ne pouvons pas les consulter de manière autonome.

De plus, le fournisseur du logiciel actuel a annoncé la fin de son exploitation. Il est donc primordial pour nous de disposer d'un outil simple d'utilisation, compatible avec les systèmes cantonaux, et utilisable sur le terrain, notamment via des tablettes. Aujourd'hui, avec notre système actuel, il est nécessaire de se rendre au bureau pour consulter les données, ce qui n'est plus acceptable au vu des technologies disponibles.

**Pascal Repond :** J'ai une question d'ordre plus général. J'imagine que la commune a déjà payé par le passé des prestations similaires à celles que nous examinons aujourd'hui, notamment pour la mise à jour des canalisations. Or, nous nous retrouvons à devoir investir un montant conséquent pour obtenir une mise à jour complète. Ma question est simple : y a-t-il eu des lacunes dans le passé qui expliquent la nécessité d'un tel investissement aujourd'hui ?

**Maverik Frossard** : Oui, il y a certainement eu des lacunes par le passé. Il faut savoir que la première version du PGEE sur laquelle nous pouvons nous appuyer date de 2003 à 2007 et était constituée de plans papier. La phase de numérisation ultérieure a été partielle et lacunaire. Aujourd'hui, nous disposons de données informatisées pour les travaux récents, mais une grande partie des informations plus anciennes est restée sur support papier et n'a jamais été correctement intégrée dans le système. Cela aurait probablement dû être fait plus tôt.

**Dominique Dousse** : Merci beaucoup pour cette discussion. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons donc au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent le crédit d'investissement de CHF 670'000.00 pour la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux de le faire par main levée.

**Le crédit d'investissement de CHF 670'000.00 est accepté par 28 voix pour et 1 abstention.**



## 9 Budget 2026

### 9.1 Budget de fonctionnement 2026

#### 9.1.1 Présentation par le Conseil communal

**Dominique Dousse** : Nous arrivons gentiment au plat de résistance du tractanda, à savoir le point 9, qui va traiter du budget 2026. Je passe la parole à Sophie, pour la présentation du budget de fonctionnement 2026, soit le point 9.1.

**Sophie Moret** : Si nous abordons le budget 2026 proprement dit, vous pouvez constater que ce budget présente un déficit pour l'année prochaine à hauteur de CHF 415'368.00, à comparer au budget de 2025, qui, lui, était à l'équilibre. Nous pouvons relever, comme Gonzague l'a mentionné, que ce budget 2026 a été établi, comme pour toutes les autres communes de notre région, dans un contexte d'incertitude.

En effet, la demande de référendum contre la loi sur l'assainissement des finances de l'État a pour conséquence que le canton de Fribourg débute l'année 2026 sans budget adopté par les députés. Cette loi sur l'assainissement des finances de l'État, et le programme d'assainissement qui en découle, auraient pour conséquence, d'une part, un transfert de certaines charges du canton aux communes et, d'autre part, une augmentation des revenus fiscaux liée à l'augmentation attendue de l'impôt sur le revenu.

Dans ce contexte, nous avons décidé d'établir le budget 2026 dans l'hypothèse d'une adoption de la LAFE, qui concrétiserait ce programme d'assainissement des finances. Nous allons revenir plus en détail sur les principaux points de ce budget. Ce que nous pouvons déjà relever dans cet aperçu, c'est que le déficit est principalement attribuable à la hausse des charges d'exploitation, sur lesquelles nous allons revenir ; hausse qui n'est que partiellement compensée par les revenus d'exploitation. Les revenus fiscaux estimés dans ce budget sont basés sur la méthode préconisée par le canton dans le cadre de la LAFE et représentent une hausse de 8,7% par rapport à 2025. Nous pouvons enfin remarquer une augmentation d'environ 5% des charges financières, qui est une conséquence des investissements planifiés et de la nécessité de les financer.

Le budget d'investissement, quant à lui, présente un montant des investissements prévus stable par rapport à 2025.

Si nous analysons les charges d'exploitation par nature, nous pouvons constater un ralentissement de l'augmentation des charges de transfert par rapport à l'évolution entre 2024 et 2025. Les amortissements sont en légère augmentation, conséquence des investissements consentis. Quant aux charges de personnel, elles sont en hausse de CHF 127'000.00, soit 5% par rapport au budget 2025. En ligne avec la décision de l'État de Fribourg, aucune indexation n'a été appliquée aux salaires. L'augmentation est donc, d'une part, le résultat de l'octroi d'un palier, conformément au règlement du personnel communal, et, d'autre part, liée à l'impact de l'agrandissement et du déménagement de l'école et de l'AES, qui contribuent à cette augmentation pour un montant de CHF 49'000.00. La moitié de ce montant constitue une charge propre à 2026 pour le déménagement de l'AES, nous y reviendrons. L'autre moitié correspond

à une augmentation des charges liées à la conciergerie, qui découle de l'augmentation de la surface à entretenir.

Enfin, un dernier élément concerne une augmentation de l'EPT (équivalent plein temps) pour l'ensemble de la Commune de 2,5%.

Finalement, nous constatons une augmentation sensible des charges d'exploitation, tant entre les comptes 2024 et le budget 2025 que pour le budget 2026. Il nous a donc semblé intéressant d'identifier les éléments principaux qui constituent cette augmentation.

Dans ce graphique, nous avons identifié les principales catégories qui composent l'augmentation de ces charges, afin de distinguer, d'une part, les charges récurrentes et, d'autre part, celles liées à un exercice en particulier.

Si nous commençons par les honoraires, le budget 2026 inclut CHF 50'000.00 liés à l'étude CSL et CHF 50'000.00 pour l'étude de stationnement pour un nouveau parking. Dans ce cas-là, il s'agit précisément de charges relatives à cet exercice en particulier, qui ne seront pas reconduites les années suivantes.

Nous pouvons également constater une augmentation de CHF 177'000.00 liée à l'entretien pour la fonction sports. Un certain nombre de ces coûts sont liés aux infrastructures vieillissantes du Centre de Sport et Loisirs, soit les frais pour la mise aux normes du CSL, que vous venez d'approuver, une murette du mini-golf pour CHF 24'000.00 ou l'éclairage du football pour CHF 45'000.00. Nous retrouvons aussi dans ce montant l'élimination des revêtements du terrain de tennis pour CHF 25'000.00, en préparation de l'investissement à venir. Nous pouvons donc constater que, dans cette catégorie également, la plupart des éléments sont relatifs à une année spécifique et ne constituent pas une augmentation structurelle des charges pour le futur.

Il en est de même pour les sentiers pédestres : une augmentation de CHF 48'000.00 avait été constatée dans le budget 2025 et de CHF 105'000.00 pour 2026. Ces montants sont à mettre dans le contexte d'un rattrapage d'un certain nombre de projets qui étaient prévus durant les années précédentes et qui, faute de temps, n'avaient pas pu être réalisés. Là encore, ces éléments sont propres à une année et ne se retrouveront pas à partir de 2027. Il pourrait y avoir d'autres travaux sur les sentiers pédestres, mais ce rattrapage aura été effectué.

Les charges suivantes sont d'une autre nature puisqu'elles sont en partie compensées par des revenus. C'est le cas notamment des coûts d'entretien liés aux conduites d'eaux usées et des honoraires pour le changement de mandat du fontainier. Ces éléments font partie des financements spéciaux, dont nous avions parlé dans une séance précédente, et ont un impact neutre sur le compte de fonctionnement, puisque les charges sont équilibrées par les revenus. En 2025, nous avions également constaté une augmentation des charges de repas de l'AES, partiellement compensée par la facturation faite aux parents. Dans ces trois cas, nous avons donc une augmentation des charges qui est compensée, en tout cas partiellement dans le cas de l'AES, par une augmentation des revenus.

Enfin, dans certains cas, des charges budgétées ne sont pas réalisées et sont reportées sur l'année suivante : par exemple, en 2025, CHF 100'000.00 pour l'entretien des routes et CHF 40'000.00 pour l'aménagement de moloks. Ces charges ont été reportées sur le budget 2026 et, au moment de l'établissement du budget, nous ne connaissons pas encore les comptes, ce qui fait que, lorsque nous comparons 2024, 2025 et 2026, nous avons finalement, dans les montants, deux fois certains éléments. Ceux qui, au moment de l'élaboration du budget 2026, sont reportés parce qu'ils n'ont pas pu être réalisés en 2025.

Nous pouvons encore relever dans le budget 2026 l'achat de l'épareuse pour CHF 45'000.00 et du mobilier de l'AES qui, par nature, sont des investissements mais ne sont pas portés au bilan en raison de leur valeur limitée et impactent donc le compte de fonctionnement.

L'analyse du budget 2026 nous permet donc de constater que, bien que certaines charges, comme les licences informatiques, constituent une augmentation qui se répercute sur les années à venir, la majorité de l'augmentation entre le budget 2025 et le budget 2026 est constituée de charges uniques qui ne représentent pas un engagement durable pour le futur.

Si nous regardons maintenant le budget par fonctions qui vous a été remis, je vous propose de passer au slide suivant afin d'analyser l'évolution des différentes fonctions. Sur ce graphique, vous avez à gauche le budget 2025, qui était à l'équilibre, et à droite le budget 2026, qui présente un déficit de CHF 415'000.00. Nous voyons ensuite, par fonction, les différentes composantes de ce déficit.

Les charges liées contribuent à ce déficit à raison d'une augmentation de CHF 467'000.00. Comme pour les années précédentes, les fonctions de la santé et de la prévoyance sociale sont essentiellement composées de charges liées. La formation est également fortement impactée avec une augmentation de CHF 73'000.00.

Si nous regardons l'augmentation des charges propres à la Commune, soit les rectangles complets et les chiffres mentionnés en foncé, commençons par l'administration générale. Nous pouvons relever trois catégories principales :

- CHF 30'000.00 d'augmentation en lien avec l'informatique : achat d'ordinateurs et d'imprimantes, acquisition d'un module pour la gestion des contributions immobilières pour CHF 15'000.00 et augmentation des frais de licence de CHF 12'000.00.
- CHF 22'000.00 d'augmentation des frais de personnel, dont nous avons parlé précédemment.
- CHF 10'000.00 pour le soutien aux différents partis en prévision des futures élections communales, charge propre à 2026.

Pour le secteur de la formation, nous constatons une augmentation d'environ CHF 100'000.00 liée au déménagement de l'école et à l'augmentation de la surface d'entretien. Les différents comptes sont détaillés dans le document qui vous a été remis et dont les explications vous sont données compte par compte. Nous pouvons relever que la moitié de ce montant, soit CHF 50'000.00, concerne des charges récurrentes (entretien des bâtiments, charges de conciergerie), donc en lien avec la taille de l'école. Le solde est lié principalement au déménagement et à l'achat du mobilier de l'AES.

Dans la fonction culture, sport et loisirs, nous avons déjà évoqué dans le slide précédent les différents entretiens nécessaires en relation avec le CSL, qui totalisent un montant de CHF 177'000.00, auquel viennent s'ajouter les honoraires de CHF 50'000.00 pour l'étude relative au projet CSL. Nous pouvons encore noter une augmentation de CHF 105'000.00 pour les sentiers pédestres, également évoquée précédemment.

Pour la fonction trafic et télécommunications, l'augmentation hors charges liées est d'environ CHF 120'000.00. Ce montant comprend l'achat de l'épareuse pour CHF 45'000.00, les honoraires pour l'étude relative à un parking pour CHF 50'000.00 ainsi que l'achat d'horodateurs pour CHF 22'000.00, montant qui sera couvert par la convention sur l'exploitation du parking du Récard, dont nous parlerons plus tard.

Dernier poste, l'économie publique, avec une augmentation nette de CHF 20'000.00. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la contribution aux activités touristiques de CHF 35'000.00. Un montant a été inclus pour 2026 pour un soutien au Tour de Romandie. La Commune a fait le choix de soutenir le Tour de Romandie à hauteur de CHF 40'000.00. Il s'agit d'une charge présente en 2026, mais en 2027, nous retrouverons un niveau plus bas pour les contributions touristiques.

Pour finir, nous pouvons relever que, dans la fonction finances et impôts, l'élément principal est une augmentation des revenus des personnes physiques et morales, qui contribue pour CHF 649'000.00. Ce montant est, comme indiqué précédemment, le résultat de la méthode de calcul préconisée par le Canton.

Nous avons également une augmentation des revenus liés, plus modérée, à hauteur de CHF 28'300.00, principalement due à un changement de la péréquation fiscale. Il est aussi utile de relever que les revenus fiscaux contribuent à l'évolution du budget pour un impact positif total de CHF 744'000.00.

Enfin, concernant le budget d'investissement, dont nous avons déjà parlé lors du plan financier quinquennal et sur lequel je ne reviendrai pas en détail, nous pouvons relever CHF 4,3 millions pour la finalisation de l'école prévue en 2026, CHF 230'000.00 pour Valtraloc, CHF 230'000.00 pour la révision du PAL et CHF 1,9 million pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées. L'ensemble représente un total de CHF 6,67 millions pour l'année 2026. Je passe la parole à Dominique.

**Dominique Dousse** : Je passe la parole à la Commission financière.

### 9.1.2 Rapport de la commission financière

**Camille Nussbaumer** : Le budget de fonctionnement 2026 de la Commune atteint un montant global de CHF 19.3 millions, ce qui représente une hausse de 7.7% par rapport au budget 2025. Il fait apparaître un résultat déficitaire de CHF 415'368.07.

Sans la dissolution annuelle de la réserve de réévaluation du patrimoine financier, introduite avec l'implémentation du MCH2, le déficit budgétaire dépasserait les CHF 839'000.00. Afin de disposer d'une base budgétaire cohérente, l'Exécutif a décidé de fonder l'exercice 2026 sur les hypothèses issues du programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE), malgré l'incertitude liée au référendum contre la LAFE et, par conséquent, à l'absence de budget cantonal validé à l'heure actuelle.

Comme de nombreuses autres communes Gruériennes, la nôtre a considéré qu'il s'agissait de l'approche la plus prudente et responsable dans le contexte actuel. L'application du PAFE entraînerait deux effets principaux :

- une hausse des recettes fiscales estimée à CHF 380'000.00, principalement liée à l'évolution de l'imposition des personnes physiques ;
- une augmentation importante des charges liées (+ CHF 466'000.00), qui atteindraient ainsi CHF 7.5 millions, soit près de 39% du total des charges communales. Une grande partie de cette hausse concerne le transfert de prestations sociales du Canton vers les communes, notamment les prestations complémentaires AVS/AI.

À ces éléments non maîtrisables s'ajoute à nouveau une progression des charges de personnel. Elles augmentent de CHF 127'000.00 (+4.7%) et atteignent désormais CHF 2.7 millions. Le ratio salaires/budget s'élève ainsi à environ 14%, un niveau relativement élevé comparé à d'autres entités communales de taille comparable. La Commission financière invite dès lors le prochain Exécutif à suivre de très près l'évolution de ces coûts.

Par ailleurs, le budget prévoit un effort particulier dans le domaine des sentiers pédestres, dont les coûts augmentent de CHF 105'000.00, ainsi que plusieurs charges supplémentaires liées à la culture, aux loisirs, au Centre de sports et loisirs, aux études de mobilité touristique et au fonctionnement des nouvelles infrastructures scolaires et d'accueil extrascolaire.

Au vu de ces éléments, la Commission financière estime que le budget de fonctionnement 2026, bien que déficitaire, demeure réaliste, transparent et défendable compte tenu du contexte financier cantonal et communal. Elle recommande dès lors au Conseil général de l'adopter tel que présenté.

### 9.1.3 Débats et questions

**Dominique Dousse** : Merci Camille. Pour rappel, nous allons voter dans un premier temps le budget de fonctionnement et, dans un deuxième temps, le budget d'investissement, même si Sophie nous en a déjà parlé. J'ouvre la discussion principalement sur le point 9.1, qui est le point du budget de fonctionnement. Y a-t-il des questions, des remarques ?

**Camille Nussbaumer** : Je m'exprime à titre privé et non pas au nom de la Commission financière. J'ai un regret par rapport à ce budget, un regret par rapport à mon intervention concernant les abris à vélos, respectivement les parkings, et les places propres en ordre dans le cadre des villages de Cerniat et Charmey.

J'ai pu observer que cette proposition, qui avait été faite et qui a d'ailleurs été étudiée en détail par l'Administration, a fait l'objet de chiffres précis, mais n'a simplement pas été prise en compte dans l'établissement de ce budget.

Quand je vois que l'on prévoit CHF 50'000.00 pour une étude pour la Lodzetta, CHF 50'000.00 pour l'étude du CSL, CHF 50'000.00 pour l'étude d'un nouveau parking, CHF 50'000.00 de plus pour la transition à EauSud, je me dis qu'à nulle part nous avons mis du crayon et que, là, nous n'avons simplement pas envie de mettre cet objet.

Donc c'est regrettable et, pour ma part, je m'abstiendrai de voter ce budget.

**Dominique Dousse :** Merci Camille pour cette remarque. Y a-t-il d'autres questions ? Ceci ne semble pas être le cas.

#### 9.1.4 Vote final

**Dominique Dousse :** Je vous propose donc de passer au vote et demande à celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2026 de le faire à main levée.

**Le budget de fonctionnement 2026 est approuvé par 28 voix pour et 1 abstention.**



### 9.2 Budget d'investissements 2026

#### 9.2.1 Présentation par le Conseil communal

**Dominique Dousse :** Sophie nous a déjà présenté le budget d'investissement 2026. Tu veux rajouter quelque chose ? Je demande à Camille de venir donner le préavis de la Commission financière.

#### 9.2.2 Rapport de la commission financière

**Camille Nussbaumer :** Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des crédits déjà acceptés, ainsi que ceux validés au cours de la présente séance, et qui seront mobilisés en tout ou en partie durant l'année 2026. Il comprend notamment :

- une nouvelle tranche pour l'extension du complexe scolaire et de l'accueil extra-scolaire,
- la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), validée ce soir,
- diverses interventions sur les réseaux d'eau et les canalisations,
- ainsi que la réalisation de l'ouvrage « Valtraloc » au Village d'Enhaut.

Ces chantiers représentent une charge nette de CHF 6.7 millions pour la Commune.

Sur un plan plus général, et en lien avec le plan financier quinquennal présenté en début d'assemblée, la Commission des finances constate que les perspectives financières communales s'assombrissent. Déjà relevé lors du commentaire du budget 2023, le cumul des investissements liés à l'école, aux routes et à la STEP avoisinera à terme CHF 18 millions. Financé principalement par l'emprunt, ce volume portera la dette communale au-delà de CHF 40 millions dès 2028, avec un taux d'endettement net dépassant les 100% dès 2027.

Les besoins supplémentaires, tels qu'un nouveau parking public, s'ajoutent à ces engagements alors que les ressources actuelles ne suffisent plus. Dans ce contexte, la Commission insiste une nouvelle fois sur l'importance de prioriser les projets et d'évaluer avec rigueur l'opportunité de tout nouvel engagement financier ; ce d'autant plus que bien souvent des choix onéreux sont imposés, à l'instar de la révision du PGEE discutée ce soir.

Le budget de fonctionnement sera par ailleurs fortement impacté par la hausse des charges d'intérêts, des amortissements et des participations régionales, notamment en lien avec le futur centre sportif et les nouveaux EMS. À moyen terme, l'adaptation du taux d'imposition ou de certaines taxes ne pourra plus être exclue.

Malgré ces projections préoccupantes et compte tenu des décisions déjà prises par le Conseil général, la Commission des finances propose d'adopter le budget d'investissement 2026 tel que présenté.

#### 9.2.3 Débats et questions

**Dominique Dousse :** Merci beaucoup Camille. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ceci ne semble pas être le cas, nous pouvons donc passer au vote.

#### 9.2.4 Vote final

**Dominique Dousse** : Je demande à celles et ceux qui approuvent le budget d'investissements 2026 de le faire à main levée.

Le budget d'investissements 2026 est approuvé par 28 voix pour et 1 abstention.



### 10 Approbation des nouveaux statuts de l'Association des Secours Sud Fribourgeois

**Dominique Dousse** : Nous arrivons maintenant au point 10 sur l'approbation des nouveaux statuts de l'Association des Secours Sud Fribourgeois et je fais appel à Gabriella Richoz.

**Gabriella Richoz** : Mesdames et Messieurs, depuis le 1er janvier 2023, l'Association applique les statuts approuvés définitivement le 9 mai 2023 par la DIAF.

Avec les besoins croissants et évolutifs de l'Association, les statuts actuels ne permettent plus de répondre de manière efficiente aux objectifs opérationnels, notamment. Le Comité de direction a soumis à l'Assemblée des délégués des modifications portant sur les éléments essentiels, lesquels ont été acceptés le 8 octobre 2025.

C'est maintenant au tour des législatifs communaux de se prononcer. Les changements sur le plan politique interviendront avec la nouvelle législature. Dans la mesure où la liste des personnes exemptées du paiement de la taxe a évolué, il faudra attendre que les statuts modifiés entrent en vigueur avant que les communes facturent la taxe 2026, laquelle s'élèvera à CHF 150.00.

Le Conseil communal vous invite en conséquence à approuver les nouveaux statuts des Secours Sud Fribourgeois. Merci pour votre attention.

**Dominique Dousse** : Merci Gabriella. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce point ? Ce n'est pas le cas, donc nous pouvons passer au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent les nouveaux statuts de l'Association des Secours Sud Fribourgeois de le faire par main levée.

Les nouveaux statuts de l'Association des Secours Sud Fribourgeois sont acceptés à l'unanimité.



### 11 Règlement communal relatif à l'AES - Approbation de la modification de l'article 13 alinéa 2

**Dominique Dousse** : Je profite de la présence de Gabriella tout près du bureau pour passer au point 11 de l'ordre du jour, règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire, approbation de la modification de l'article 13 alinéa 2.

**Gabriella Richoz** : Comme vous l'avez vu dans la documentation transmise, il s'agit aujourd'hui d'approuver une modification purement technique du règlement relatif à l'accueil extrascolaire. Après l'adoption du règlement en mai dernier, la DSAS a procédé à l'examen cantonal et nous a signalé que le tarif maximal facturable pour les repas ne pouvait pas dépasser CHF 16.00 par jour et par enfant, conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Notre règlement mentionnait par contre CHF 18.00. La modification proposée vise donc simplement à ajuster cet élément afin d'obtenir l'approbation cantonale. Le Conseil communal vous invite en conséquence à approuver la nouvelle rédaction de l'article 13, alinéa 2.

**Dominique Dousse** : Merci Gabriella. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce point ? Ça ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc passer au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire, approbation de la modification de l'article 13 alinéa 2, de le faire à main levée.



## 12 Approbation de la convention avec TéléCharmey SA relative à l'exploitation du parking du Récard

**Dominique Dousse** : Point 12, approbation de la convention avec TéléCharmey relative à l'exploitation du parking du Récard.

**Mathieu Fehlmann** : Monsieur le Président. Je vous informe que pour ce point 12, Monsieur David Repond et moi-même allons nous récuser en tant qu'Administrateurs du Conseil d'Administration de TéléCharmey.

**Dominique Dousse** : Merci Mathieu.

**Annick Remy-Ruffieux** : Monsieur le Président, je me récuse également pour différents motifs par rapport à TéléCharmey.

**Dominique Dousse** : Merci Annick. La majorité passe donc pour le vote à 14. Je passe à nouveau la parole à Sophie Moret.

**Sophie Moret** : Nous allons parler de la convention pour l'exploitation du parking du Récard. Vous avez reçu la proposition avec les documents. Nous commençons peut-être par préciser exactement de quel parking nous parlons. À noter que ce terme (Parking du Récard) définit le parking qui se situe au bas de la télécabine, délimité en turquoise sur ce slide.

La convention dont on parle ce soir fait suite à une convention qui avait été établie en 2019, lors de la reprise de l'exploitation des remontées mécaniques par TéléCharmey. À cette époque, l'hypothèse de base était que l'utilisation du parking allait être en grande partie due à l'activité de la télécabine. Nous ignorions encore l'évolution de la fréquentation, raison pour laquelle il avait été décidé que les recettes couvriraient 75% des charges pour le parking et que le solde des recettes serait alloué à TéléCharmey.

La convention précédente est venue à échéance, c'est pourquoi une nouvelle convention vous est proposée ce soir. Cette convention a été établie sur la base des principes suivants :

- La fréquentation actuelle du parking est liée en majeure partie à l'activité de la télécabine, mais également aux visiteurs du musée, aux randonneurs, aux VTTistes et aux parkings de longue durée.
- Nous pouvons remarquer que les besoins en stationnement sont régulièrement supérieurs à l'offre actuelle et sont répartis de manière plus linéaire sur l'année. Cet élément est dû au succès de la transition vers une exploitation quatre saisons. En effet, les besoins en parking supplémentaires ne se limitent plus à quelques week-ends d'hiver, mais s'étendent sur un grand nombre de jours pendant l'année, où, dans la configuration actuelle, l'offre de stationnement est insuffisante.
- Dans ce contexte, TéléCharmey coordonne et finance la gestion des parkings de délestage, soit des navettes à CHF 1'000.00 par jour d'exploitation, un contrat avec TPF et du personnel pour la coordination des parkings, évitant ainsi le parking sauvage dans le village.

Comme vous pouvez le voir sur le graphique suivant, pour les années 2023 à 2024, les recettes allouées à la commune représentaient environ 75% des charges, conformément à la convention précédente. La convention définissait les coûts sur la base d'un budget, raison pour laquelle nous pouvons voir que les frais de la Commune, la ligne bleu foncé, ont augmenté ces dernières années, notamment en raison de réparations sur les horodateurs, alors que les recettes qui revenaient à la commune, en bleu clair, n'ont pas augmenté.

Nous avions alors un écart entre les recettes conservées par la Commune et les coûts assumés par celle-ci. Selon la nouvelle convention qui vous est soumise ce soir, l'allocation des recettes du parking couvrira 100% des charges liées à ce parking et sur la base des coûts réels.

Nous pouvons voir qu'à l'avenir, il est prévu que les coûts supportés par la Commune soient parfaitement en ligne avec les recettes qui lui seront allouées. Le surplus de recettes revient à TéléCharmey afin de contribuer au financement de la gestion des parkings de délestage. De plus, dès 2026, il a été agréé entre

les parties que le nettoyage, le déneigement et le salage du parking seront assurés par TéléCharmey, raison pour laquelle vous pouvez constater une diminution des charges de la Commune entre 2025 et 2026.

Nous pouvons relever aussi que les charges annuelles relatives à la gestion des parkings de délestage, estimées par TéléCharmey, se montent à CHF 85'000.00 pour les navettes, avec une moyenne de 85 jours nécessitant ces parkings d'appoint, CHF 45'000.00 pour le personnel et CHF 12'000.00 pour l'entretien, le déneigement, le salage et le nettoyage, soit un total à la charge de TéléCharmey pour la gestion de ces parkings de CHF 140'000.00, qui sera que partiellement compensé par les recettes qui leur seront allouées.

Le budget 2026 est basé sur une hypothèse de recettes de CHF 100'000.00. Nous pouvons nous attendre, notamment en raison de l'augmentation des tarifs qui a été récemment mise en place, à ce que ces recettes soient plus élevées en 2026. Un éventuel surplus contribuera à diminuer la charge nette de CHF 90'000.00 supportée actuellement par TéléCharmey.

Nous pouvons relever encore deux éléments : l'occupation du parking du Rocard par des randonneurs ou des visiteurs qui ne concernent pas TéléCharmey contribue certes aux recettes, mais contribue aussi à l'augmentation de la demande en places de parc.

Par simplification et compte tenu du fait que la gestion des parkings de délestage est à la charge de TéléCharmey, le Conseil communal a décidé d'allouer la totalité du surplus de recettes à cette société.

Enfin, TéléCharmey s'est engagée dans cette convention à mettre à disposition l'espace requis pour la cantine de la Bénichon. Pour toute autre manifestation, il y aura une concertation préalable entre la Commune et TéléCharmey. La convention est résiliable à tout moment avec un préavis de trois mois.

Dans l'attente d'une solution pérenne pour le stationnement de notre Commune, le Conseil communal considère que cette convention permet de garantir une gestion efficace du stationnement. La Commune garantit ainsi la couverture totale de ses charges en lien avec ce parking, qui n'aura donc dans le futur aucun impact sur le compte de fonctionnement. Sur la base de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver la convention qui vous est proposée pour l'exploitation du parking du Rocard.

**Dominique Dousse** : Merci Sophie. Je demande le préavis de la Commission financière.

**Camille Nussbaumer** : L'augmentation de la fréquentation de la télécabine et la hausse corrélative de la demande en places de stationnement au parking du Rocard justifient l'adaptation de la convention conclue entre la commune et TéléCharmey SA. Cette évolution est positive et témoigne du dynamisme des activités de TéléCharmey.

Sur le plan financier, la nouvelle convention garantit à la commune une opération équilibrée : l'ensemble des charges liées au parking, y compris les intérêts et amortissements des investissements, sera intégralement couvert.

La convention prendra effet le 1er janvier 2026 pour une durée initiale d'une année. Elle sera reconduite tacitement d'année en année, avec possibilité pour chacune des parties de la résilier moyennant un préavis de trois mois pour la fin d'une année civile. Cette souplesse contractuelle permet à la commune de réexaminer aisément les conditions convenues en fonction de l'évolution de la situation ou de nouveaux besoins.

Au vu de ces éléments, la Commission des finances recommande d'accepter les termes de cette nouvelle convention.

**Dominique Dousse** : Merci Camille, j'ouvre la discussion.

**Valérie Demierre** : J'ai un questionnement par rapport aux horodateurs. Je suis un peu étonnée qu'il y ait eu beaucoup de réparations importantes et que la désactivation de la 3G n'ait pas été prise en compte quand ils ont été achetés. Sauf erreur, nous avons le patron du leader européen des horodateurs qui a une résidence secondaire à Charmey. Je ne sais pas s'il a été approché quand les premiers horodateurs ont été achetés, ni s'il a été approché pour ce nouvel achat. Je pense que ce serait une bonne idée d'avoir ses conseils et de faire un meilleur choix pour ces horodateurs.

**Sophie Moret** : Les horodateurs qui vont être changés sous peu ont été achetés il y a 5 ou 6 ans. Malheureusement, aucun de nous n'était là. Je ne sais pas si quelqu'un a la réponse à cette question. Pour ce qui est des horodateurs choisis actuellement, nous avons demandé deux ou trois offres, avec des différences de prix sensibles. Dans un an, ils ne sont plus couverts et considérés comme caduc, raison pour laquelle nous procérons au changement.

**Valérie Demierre** : D'accord. Si jamais c'est la société IEM. Je ne fais pas de la pub pour eux, mais ils sont leaders européens, et ces horodateurs ont quand même engendré des frais importants. S'ils pouvaient être approchés, ce serait une bonne idée.

**Sophie Moret** : Le choix est fait et comme je l'ai mentionné, deux ou trois offres ont été demandées. Les horodateurs seront changés prochainement.

**Pascal Repond** : Dans les calculs des comptes, je n'ai pas vu de fonds de rénovation, parce qu'à l'avenir, tôt ou tard, nous devrons rénover le parking. Nous avons parlé d'entretien, mais pour ce qui concerne la rénovation, à force de passer le chasse-neige, il y aura de toute façon des travaux à faire. Et dans le calcul général entre TéléCharmey et la Commune, il ne m'a pas semblé voir cette rubrique.

**Sophie Moret** : Le fonds de rénovation est quelque chose qui n'est pas un principe de base dans la comptabilité publique. Il nécessiterait la démonstration de certains éléments. À noter que dans les charges qui ont été comptées pour la Commune, CHF 38'000.00 d'amortissement sont compris, ce qui, d'un point de vue de la liquidité, consiste en un fonds de rénovation, puisque nous encaissons chaque année cette somme. C'est aussi le but d'un amortissement finalement, c'est d'engranger des liquidités pour des travaux futurs.

Et d'autre part, sur la base de cette convention, tous travaux qui devraient être faits seront couverts par les recettes, raison pour laquelle il ne nous a pas semblé nécessaire de mettre en place la structure requise pour un fonds de rénovation. Puisqu'au jour d'aujourd'hui, ce parking n'a aucun impact sur notre compte de fonctionnement et que nous encaissons CHF 38'000.00 d'amortissement chaque année, cela permettra les liquidités nécessaires pour les investissements futurs.

**Pascal Repond** : Au vu de l'augmentation de la fréquentation de TéléCharmey, on peut bien sûr s'en réjouir, est-ce que TéléCharmey a encore besoin de cette manne financière complémentaire liée au parking ? De manière générale, c'est quand même plus de 30'000 clients de passage entre le 1er mai et le 7 août, ce qui est extraordinaire. Mais c'est une question qui peut quand même beaucoup se poser auprès de nos citoyens.

**Sophie Moret** : Comme je l'ai mentionné, la gestion des parkings de délestage coûte CHF 140'000.00 à TéléCharmey, pour des recettes, nous l'avons vu, qui, selon le budget, représentent environ CHF 50'000.00, probablement un peu plus, mais qui restent loin des CHF 140'000.00 de charges. À noter que le tourisme est quand même le pilier de notre économie. Dans certaines communes qui sont dans la même situation, c'est la commune elle-même qui prend en charge la gestion complète du parking. De ce point de vue-là, nous avons considéré qu'au vu du travail et des frais engagés par TéléCharmey, il nous semblait, dans la situation actuelle, correct de faire cette convention sur ces bases, qui sera naturellement revue le jour où nous construirons un nouveau parking et qu'à ce moment-là, les frais du nouveau parking devront être pris en charge.

**Pascal Repond** : Dernière question. Actuellement, il y a combien de parkings de délestage qui sont utilisés par TéléCharmey ?

**Sophie Moret** : Ce sont principalement les parkings à la Tzintre. Je ne pourrais pas te dire exactement combien. Nous pouvons remarquer que chaque journée de pic, estimées à 85 jours par année, du personnel de TéléCharmey est en place sur le parking du Rocard pour orienter les personnes vers la Tzintre et éviter ainsi le parking sauvage dans le village. Ensuite, des navettes, également organisées et financées par TéléCharmey, ramènent les personnes au village.

Une petite note personnelle : j'ai fait une formation en tourisme et quelqu'un de ma classe est venu un jour de grande fréquentation cet été essayer les toboggans. Il a l'habitude du tourisme et m'a indiqué que l'organisation était parfaite. Nous lui avons dit exactement où aller. Une navette est arrivée dans les quelques minutes qui suivaient, idem pour le retour. En tant que citoyen, nous n'avons pas réellement

l'occasion de tester cette mise en place, mais il semble que ce soit quelque chose qui fonctionne bien et qui est un point positif pour notre image.

**Pascal Repond** : Merci pour ces informations.

**Dominique Dousse** : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres remarques ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote et je demande à celles et ceux qui approuvent la convention avec TéléCharmey SA relative à l'exploitation du parking du Récard de le faire à main levée.

**La convention avec TéléCharmey SA relative à l'exploitation du parking du Récard est acceptée**  **par 25 voix pour et 2 absentions.**

**Dominique Dousse** : J'invite David, Mathieu et Annick à reprendre part à la séance.

## 13 Réponse à la question de Valérie Demierre relative à la fréquence et le calendrier de la fauche des bordures de route et des autres surfaces naturelles

**Dominique Dousse** : Nous passons maintenant au point 13, réponse à la question de Valérie Demierre relative à la fréquence et au calendrier de la fauche des bordures de routes et autres surfaces naturelles. Je cède la parole à David Bugnard.

**David Bugnard** : Bonsoir. L'Edilité procède actuellement à la fauche des routes sur la base des directives n°996 du Service des Ponts et Chaussées (SPC). Le fauchage des surfaces vertes en bord de route est avant tout indispensable pour garantir la sécurité des usagers. Le fauchage contribue également à l'entretien et à la préservation des ouvrages d'évacuation des eaux de la route, des ouvrages de soutènement ainsi que des équipements routiers.

Il y a principalement trois zones de classification des surfaces vertes en bordure de route :

### 1. Zones de dégagement de sécurité et de visibilité (fauchage intensif)

Zone dégagée de tout obstacle. Cette zone comprend les accotements de 1,50 m, bermes de visibilité en courbe ou en carrefour, emplacements de signalisation verticale, arrêts de transport en commun, refuges pour véhicules en difficulté, etc. En ce qui concerne le fauchage, ces zones sont à traiter en priorité et nécessitent autant de coupes que nécessaire pour assurer la visibilité en bord de route, en principe 2 à 3 coupes par année.

### 2. Zones à haute valeur écologique (prairies maigres, fauchage extensif)

Ce sont des surfaces très peu à moyenement productives, principalement recouvertes de plantes herbacées dominées par des graminées et des plantes à fleurs (annuelles, biennales et vivaces). En ce qui concerne le fauchage, afin de favoriser la faune et la flore, les zones à haute valeur écologique seront fauchées une fois par année, à partir du 15 juillet.

### 3. Zones sans valeur écologique reconnue (prairies grasses, fauchage intensif)

Surfaces productives, avec dominance de graminées et faible proportion de plantes à fleurs. Ces zones vertes ne sont soumises ni à des contraintes sécuritaires ni à des contraintes environnementales. En ce qui concerne le fauchage, ces zones sont à traiter à la suite des zones de dégagement. Leur entretien nécessite en principe 2 coupes par an.

**Dominique Dousse** : Merci David pour ces explications. Valérie, est-ce que la réponse te convient ?

**Valérie Demierre** : Oui, merci David pour la réponse très complète. Je ne me rends pas compte des fréquences de fauche à différents endroits, j'ai mon cas sur mon chemin, qui est assez périlleux sur les monts de Cerniat, pour ceux qui connaissent, où la fauche est faite deux fois par année et qu'où il n'y a pas de danger de circulation intense. La réponse me convient, merci beaucoup.

**Dominique Dousse** : Merci.

## 14 Réponse à la question de Valérie Demierre relative à l'adoption ou à l'extension des pratiques de fauche différenciée afin de favoriser la biodiversité locale

**Dominique Dousse** : Nous pouvons passer au point 14, réponse à la question de Valérie relative à l'adoption ou à l'extension des pratiques de fauche différenciée afin de favoriser la biodiversité locale.

**David Bugnard** : Aujourd'hui, nous n'avons pas, à proprement parler, un plan de gestion différenciée. L'édilité procède à la fauche des bords de route, comme je l'ai dit précédemment, et de diverses zones communales. Elle procède également à la fauche des sentiers pédestres, au maximum deux fois par année.

Pour la première coupe, l'édilité se calque en grande partie, quand c'est possible, sur les agriculteurs des zones concernées. Généralement, elle fauche après les agriculteurs. La largeur de coupe est d'environ 80cm, soit 40cm de chaque côté des chemins.

Elle procède également à la fauche de quelques zones, par exemple en dessous de l'église de Charmey, derrière la fontaine du Chamois, les terrains autour des réservoirs d'eau, etc. Ces zones sont fauchées une fois par année, à la fin de la saison estivale.

**Dominique Dousse** : Merci David. Valérie, est-ce que la réponse te convient ?

**Valérie Demierre** : Merci pour les renseignements et la réponse complète.

## 15 Réponse à la question de David Repond relative aux fermetures des déchetteries lors des jours fériés et chômés et l'éventualité de décaler les ouvertures

**Dominique Dousse** : Nous passons au point 15, réponse à la question de David Repond relative aux fermetures des déchetteries les jours fériés et chômés et à l'éventualité de décaler les ouvertures.

**David Bugnard** : Lorsqu'un jour férié ou chômé tombe sur un jour d'ouverture de la déchèterie, actuellement la déchèterie est fermée et ce jour n'est pas compensé pour les citoyens. Pour remédier à cette situation, nous allons décaler l'ouverture au public le jour précédent, soit le jour des entreprises, afin de réduire l'impact d'une fermeture pour les citoyens, et ceci à partir de la fin d'année.

**David Repond** : Merci David.

## 16 Divers du Conseil communal

**Dominique Dousse** : Je passe maintenant la parole au Conseil communal.

**Pascal Niquille** : J'ai deux points divers. Le premier concerne le désassujettissement du chalet du Pâquier à chevaux. Le Conseil communal souhaite donner quelques informations à ce sujet.

Le Conseil communal rappelle en préambule que, conformément à la législation en vigueur, le désassujettissement d'un bâtiment agricole relève de la compétence de l'Exécutif communal, en coordination avec l'autorité foncière cantonale, laquelle a d'ailleurs approuvé la demande. La procédure pour ce type de dossier a été appliquée jusqu'à la mise à l'enquête publique, publiée dans L'Écho Val-de-Charmey.

La demande de désassujettissement a été initiée le 8 mars 2024 par le locataire, qui a réitéré son intérêt pour l'achat du chalet qu'il occupe depuis 1991. Requête qui avait été déposée une première fois il y a près de 15 ans.

Le chalet concerné n'ayant alors plus d'usage agricole effectif, le Conseil communal s'est positionné favorablement sur cette demande lors de sa séance du 8 avril 2024, plus d'une année avant l'entrée au Conseil communal d'Annick Remy-Ruffieux, fille du locataire.

Cette démarche, qui s'inscrit dans la gestion du patrimoine financier communal, vise à rendre le bien aliénable, dans la mesure où le produit d'une future vente pourrait être réinvesti dans d'autres projets agricoles, notamment la création ou l'amélioration de voies d'accès aux alpages. Il est important de préciser que c'est le Conseil général qui, le cas échéant, serait appelé à statuer sur la vente éventuelle, laquelle devrait impérativement s'effectuer dans le respect des procédures de droit public, notamment celles des marchés publics, garantissant la transparence et l'égalité de traitement des acquéreurs potentiels.

Toutefois, à la suite de la mise à l'enquête, le locataire a informé le Conseil communal qu'il envisageait à l'avenir d'utiliser le chalet en question pour y traire une partie de son troupeau, ce qui n'avait pas été évoqué jusqu'alors. Dès lors, le Conseil communal, après avoir pris connaissance des oppositions exprimées et tenant compte du fait que le locataire souhaite à l'avenir utiliser le chalet à des fins agricoles, a décidé d'abandonner la procédure de désassujettissement.

Un autre point d'information concerne la desserte des Audèches. Nous nous situons toujours dans le même secteur. Le bureau PBplan a remis son rapport sur les différentes variantes d'accès à l'alpage des Audèches en novembre 2024 au Conseil communal, qui s'est clairement déterminé pour la variante de la desserte.

Voici, dans les grandes lignes, le contenu et les conclusions de ce rapport. Il y a un historique dont je vous rappelle les principales étapes.

- En 2008, il y a eu l'ouverture d'un dossier au Service de l'agriculture, qui s'appelle aujourd'hui Grangeneuve.
- Une étude préliminaire avait été faite par le bureau CSD à l'époque, en 2009.
- En 2010, il y a eu une offre pour un monorail, une expertise de l'OFAC et une prise de position pour un subventionnement de 70 %.
- En 2012, une séance commune de consultation des services de l'Etat a eu lieu.
- En 2015, reprise du sujet dans une vision locale avec un tableau comparatif des variantes.
- En 2023, intervention de la Commission agricole au Conseil général.
- Et en 2024, je reviens à ce rapport de PBplan.

Le tableau récapitulatif présente les coûts des différentes variantes : la variante de la piste pour CHF 1,9 million, ce qui a été reporté dans le plan quinquennal ; l'autre variante est le monorail à CHF 800'000.00 ; l'installation d'un nouveau téléphérique permettant le transport de personnes, qui coûte environ CHF 1,7 million ; et finalement la réfection de l'installation actuelle du téléphérique, pour un montant de CHF 40'000.00.

Nous avons eu une vision locale le 13 mai 2025 avec Grangeneuve, section Agriculture, Madame Pascale Ribordy et Monsieur Yann Béguin, ainsi que l'ingénieur Valentin Sciboz du bureau PBplan, et nous avons rencontré par la même occasion le locataire des alpages, Donatien Clément.

Cette vision a permis à Grangeneuve de se forger une opinion concrète du projet et de déterminer la suite de son traitement. Nous avons ensuite eu une consultation avec Grangeneuve, section Agriculture, le 30 octobre dernier, toujours avec Madame Ribordy et Monsieur Béguin. L'utilité agricole du projet est démontrée et, avant la mise à l'enquête, la consultation des services est nécessaire. La délégation de la Commune est composée du Responsable technique, Luc Tomasetti, et de moi-même.

Le 4 décembre, nous avons eu une présentation du projet par la commune aux deux services de l'Etat, soit le SEn, Service de l'environnement, et le SFN, Service de la faune et de la nature, en compagnie de l'ingénieur Valentin Sciboz et de Grangeneuve, section Agriculture. Le Conseil communal attend les préavis du Service de l'environnement et du SFN pour se déterminer sur la suite.

Les Audèches se situent dans un district franc fédéral ainsi que dans la réserve naturelle Hochmatt-Motélon, ce qui nécessite l'autorisation des instances de gestion de ces périmètres pour aller de l'avant avec le projet. Voilà, en résumé, la situation de ce dossier, qui a été mentionné dans le plan quinquennal d'investissement.

**Dominique Dousse** : Merci Pascal. Est-ce que d'autres membres du Conseil communal souhaitent intervenir ?

**Bernard Rime** : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Le projet de l'école avance selon le planning. Tout se passe de la meilleure façon. Actuellement, Romande Énergie réalise la connexion au chauffage à distance et l'entreprise totale pose le carrelage. Tout se passe très bien. La livraison du bâtiment aura lieu en juin, comme prévu, le déménagement en juillet et les bâtiments seront opérationnels pour la rentrée scolaire.

**Dominique Dousse** : Merci Bernard.

## 17 Divers du Conseil général

### 17.1 Propositions

**Dominique Dousse** : Si le Conseil communal ne souhaite pas intervenir, nous allons passer au point 17 divers du Conseil général. Un membre de l'Assemblée désire-t-il déposer une proposition ? Ce n'est pas le cas.

### 17.2 Postulats

**Dominique Dousse** : Un membre de l'Assemblée désire-t-il déposer un postulat ? Ce ne semble pas être le cas.

### 17.3 Résolutions

**Dominique Dousse** : Un membre de l'Assemblée désire-t-il déposer une résolution ? Ce ne semble pas être le cas.

### 17.4 Questions

**Dominique Dousse** : Un membre de l'Assemblée désire-t-il poser une question ? Et je sais que Laura en a déjà une.

**Laura Papaux** : Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt une remarque. Je souhaite compléter au sujet du désassujettissement du Pâquier à chevaux. La Commission agricole a été désignée par les élus du Conseil général, ce qui est tout à fait légitime, puisqu'une grande partie du territoire communal est dédiée à l'agriculture et que la qualité des produits agricoles, le fromage en particulier, permet d'atteindre des prix à l'international et fait la renommée de la Commune.

Il est souhaité que, dans le futur, elle soit tenue informée des objets du domaine agricole par le Conseil communal, par l'intermédiaire de son représentant, Monsieur Pascal Niquille. Si cela avait été fait dans le cadre du désassujettissement du Pâquier à chevaux, la Commission aurait été informée de l'avis contraire de la Commission agricole. L'argent public utilisé pour les travaux de géomètre aurait été économisé. Le travail de l'administration communale et cantonale aurait aussi été épargné, dans l'intérêt public.

Nous voulions aussi mentionner que les agriculteurs de la commune s'opposent au fait de désassujettir des complexes agricoles pour les vendre à des privés. De notre point de vue, il est important de conserver le patrimoine agricole. La Commission agricole souhaite, à l'avenir, qu'une base de dialogue soit mise en place, où chacun remplisse sa mission dans le respect de l'autre. Nous avons toujours cherché la collaboration sans jamais être consultés jusqu'à ce dossier. Et depuis, nous avons 2 dossiers pour préavis et nous sommes très motivés à commencer une collaboration sereine avec le Conseil communal.

**Dominique Dousse** : Merci Laura. D'autres questions ?

**Nicolas Guillet** : C'est une constatation, puis une question. La constatation que je fais, et je voulais rebondir sur ce que Laura a dit. J'ai trouvé très bien, lorsque vous avez présenté le projet du crédit d'engagement de CHF 82'000.00 pour l'approvisionnement en eau pour les alpages de Montmeinard et de la Chéta, que la Commission concernée ait été consultée.

J'ai l'impression que le Conseiller responsable du dicastère devrait se sentir appuyé s'il organisait une réunion avec la Commission concernée, comme cela vient d'être dit pour la Commission agricole. J'ai pris très positivement, au point 7, que la commission ait été concertée. Ça, c'était la constatation.

Et ensuite, dans les remarques, nous voyons que toutes les Communes et les États entrent dans des années un peu difficiles. Je me demande si le Conseil communal prévoit un plan d'économies pour les années à venir.

**Sophie Moret** : Comme je l'ai mentionné, effectivement, il sera important de garder sous contrôle les charges d'exploitation dans le futur. Je pense que, comme Gonzague l'a mentionné, les Syndics travaillent également à une réflexion, les communes étant toutes dans la même situation. Je pense que c'est une réflexion plus globale que celle de la Commune.

Lorsque nous avons fait le budget 2026, nous nous sommes réunis deux à trois fois et nous avons repris les charges les unes après les autres. Il faut reconnaître que, sur cette année-là, il était difficile de couper. Nous pouvions réduire de CHF 2'000.00 par-ci, CHF 3'000.00 par-là, mais sans impacter la qualité du service public, il était difficile de faire des coupes significatives pour ce budget. Raison pour laquelle nous avons décidé de présenter le déficit tel quel.

Il est toutefois clair que nous sommes conscients que les années à venir seront difficiles et que des économies devront être réalisées. Elles se feront soit au niveau de la Commune, soit, probablement, au vu des déficits annoncés, par des solutions globales à trouver au niveau régional, pour partager les services, travailler ensemble et diminuer les charges.

**Dominique Dousse** : Nicolas, est-ce que cela répond à ta question ?

**Nicolas Guillet** : Oui, merci.

**Joëlle Livache** : Bonsoir. J'ai une question concernant la réfection des terrains du CSL. Vous avez annoncé la réfection des terrains multisports en 2026 et, sauf erreur, des terrains de tennis en 2027. Je voulais savoir pourquoi les deux ne se feraient pas en même temps. Est-ce que ce ne serait pas plus avantageux ? Est-ce que les terrains de tennis sont toujours utilisables en 2026 ?

**Maverik Frossard** : Ce qui est prévu en 2026, c'est le démontage du terrain multisports actuel, des revêtements et des infrastructures existantes, en vue de la patinoire provisoire. La rénovation se fera effectivement, l'idée est de rénover les terrains de tennis et le multisport en même temps. Il est vrai que le démontage de ce terrain aurait pu être effectué il y a déjà quelques années vu son état actuel.

**Joëlle Livache** : Merci.

**Valérie Demierre** : Nous souhaitons attirer l'attention du Conseil communal sur l'état de la place de jeux de Cerniat, située devant l'ancienne école du village. Même s'il n'y a plus de classes aujourd'hui, ce bâtiment accueille depuis quelques années une école maternelle, et la place de jeux reste un lieu fréquenté par des enfants et des familles.

Or, cet espace est laissé à l'abandon depuis plusieurs années. Les installations vieillissent, l'entretien est inexistant et, surtout, le revêtement de sol sous les engins de jeu, notamment sous les balançoires et le toboggan, est très dégradé et présente de la mousse et des moisissures. Ces surfaces sont pourtant essentielles pour garantir la sécurité des enfants. Par ailleurs, les prises d'escalade qui avaient été offertes à la Commune de Cerniat ont disparu.

Un espace de jeux est un élément important de la qualité de vie d'un village. Nous demandons donc au Conseil communal s'il envisage une remise en état de cet espace ?

**Maverik Frossard** : Oui, le Conseil communal a bien pris connaissance de l'état dégradé de cette place de jeux et quelque chose sera proposé au prochain Conseil général.

**Valérie Demierre** : Merci beaucoup.

**Dominique Dousse** : Y a-t-il d'autres questions ?

**Benoît Broch** : Suite à toutes les présentations de ce soir, surtout dans le cadre du budget avec les dizaines de millions que nous allons devoir investir, j'aimerais, si c'est possible, demander un état du parc immobilier de la Commune.

Pouvoir disposer d'une vue d'ensemble sur tout ce qui appartient à la Commune, avec les charges et les revenus, que ce soit de la maison Mossu aux 26 alpages que nous possédons, afin de pouvoir prioriser dans les années futures.

La piscine en fait partie, tout comme le parking, avec les revenus qui y sont liés. Nous devons choisir si nous investissons ou non dans un parking, en tenant compte des charges et des revenus. Nous parlions déjà de la maison Mossu à la dernière séance, avec l'idée d'investir CHF 3 millions pour obtenir trois appartements. Est-ce à la Commune de faire cela alors que nous avons des routes à entretenir, des collecteurs à mettre en séparatif, le raccordement à la STEP de Broc à financer, ou encore les bâtiments de l'édilité à rénover ou à reconstruire ?

À un moment, sans vouloir être trop abrupt, il faut se demander si nous avons encore les moyens de nos ambitions. Nous avons environ 40 km de routes à entretenir sur un territoire très vaste. Je ne dis pas que les alpages doivent être abandonnés, mais peut-être que, sur 26 alpages, certains doivent être conservés dans le patrimoine et d'autres questionnés.

Nous avons des charges qui explosent et, à un moment donné, il faut rappeler que nous sommes ici pour gérer l'argent public. Peut-être que la réfection d'une route au centre du village passera avant celle d'un accès à un alpage en fond de vallée.

Je pense que ce serait un outil utile, peut-être pas pour nous, mais pour les prochains, d'avoir une vision claire de ce qui appartient à la Commune, de ce que cela rapporte et de ce que cela coûte, afin d'anticiper les prochaines années.

**Sophie Moret** : C'est effectivement quelque chose sur lequel nous nous sommes penchés. Bernard pourra compléter. Cela n'a pas pu être réalisé durant cette législature. Lorsque nous avons implémenté MCH2 et réévalué le patrimoine financier, l'étape suivante est effectivement de dresser un état détaillé de ces éléments : ce qui coûte, ce qui rapporte, ce que la Commune souhaite conserver comme patrimoine stratégique et ce qui relève plutôt d'objets de rendement que la Commune n'aurait peut-être pas les moyens de rénover.

Cinq ans, c'est court et nous n'avons pas eu le temps de faire un inventaire complet, mais c'est clairement une piste pour prioriser les investissements et, le cas échéant, financer certains projets par la vente d'éléments du patrimoine financier jugés non critiques.

**Dominique Dousse** : Est-ce que cela répond à la question ?

**Benoît Broch** : Oui.

**Bernard Rime** : Nous pouvons déjà fournir un détail général, notamment pour le patrimoine immobilier. Les documents existent, chaque bâtiment est inventorié avec son rendement locatif. Cela concerne les immeubles. Aller plus loin dans une vision globale charges-recettes rejoint ce que Sophie vient d'expliquer.

**Dominique Dousse** : Merci Sophie et Bernard.

**Valérie Demierre** : Je reviens, puisque nous sommes en fin de législature. J'ai beaucoup bataillé pour la route de Cerniat. Il y a eu trois événements sur ces cinq ans. J'avais posé des questions à Bernard concernant le marquage de la route. Je voulais savoir si cela allait maintenant être réalisé, car c'est un élément de sécurité primordial.

**Maverik Frossard** : Est-ce que nous parlons de la bande cyclable ?

**Valérie Demierre** : Non, pas du tout. Je parle du marquage au centre de la route et du marquage de bordure.

**Maverik Frossard** : Oui, il y avait aussi, entre autres, une bande cyclable qui pouvait être marquée.

**Valérie Demierre** : Je pensais plutôt au marquage routier et à la bordure de route.

**Maverik Frossard** : Oui, le marquage routier sera effectué au printemps prochain.

**Valérie Demierre** : OK, super, merci.

**Viviane Fontaine** : Je me permets cette intervention car il me semble de plus en plus nécessaire de faire tout ce que l'on veut pour la nature, même si l'écologie n'a pas toujours bonne presse. Nous faisons partie d'un tout et l'environnement c'est aussi nous. Chaque petite action peut avoir un impact positif, il suffit de faire moins, de ralentir.

J'ai une demande tout à fait terre à terre, basique. Un petit geste pour Dame Nature, pour nos terres où nous venons et nous retournerons. Les plates-bandes du village. Ce serait de privilégier les plantes vivaces qui attirent insectes et papillons. Comme le mentionne le panneau à l'Administration communale, Charmey redeviendrait ainsi la cité des papillons. C'est un peu d'investissement, mais ensuite cela demande peu d'entretien ni de coût.

Et chacun-chacune de nous peut aussi laisser quelques mètres carrés de son gazon sans le tondre. Ça fait peut-être chenit, mais c'est le désordre qui permet à la vie minuscule de se développer, ce petit monde invisible mais sans lequel notre vie sera condamnée. Car nous sommes des plus grands prédateurs mais aussi des moins résistants.

Je remercie la Commune pour l'effort qui a déjà été fait en ce qui concerne l'éclairage nocturne. La faune grande et petite doit être bien contente et nous pouvons profiter de beaux ciels étoilés. Je vous remercie.

**Dominique Dousse** : Souhaites-tu une réponse ?

**Viviane Fontaine** : Oui, concernant les plates-bandes.

**David Bugnard** : Tout ce qui concerne les parterres, notamment les principaux, par exemple derrière la fontaine du Chamois, il est prévu de réaliser des aménagements avec des plantes vivaces, en principe dès le printemps prochain. Nous n'allons peut-être pas tout faire en même temps, mais progressivement, par étapes.

**Dominique Dousse** : C'est tout bon, Viviane ?

**Viviane Fontaine** : Oui.

**Vincent Andrey** : À titre personnel, j'ai une question relative au règlement communal sur les critères d'attribution des parchets et des alpages. Ce règlement a été signé et approuvé par le Conseil communal le 8 avril 2024, avec des contrats existants à disposition transitoire. Il est stipulé que le Conseil communal, ou la personne responsable du dicastère, est censé mettre à jour tous les contrats de location des alpages et des parchets communaux dans un délai d'un an. Depuis le 8 avril 2024 au 15 décembre 2025, ce délai est dépassé. J'aimerais savoir si ces contrats ont été mis à jour ou non ?

**Pascal Niquille** : Une partie a été mise à jour, mais pas la totalité, notamment en ce qui concerne les parchets. Nous nous sommes occupés en priorité des alpages.

**Vincent Andrey** : Je souhaiterais clairement que, d'ici la fin de la législature, même si le délai est court, ces contrats soient mis à jour. C'était déjà une discussion que nous avions eue lors des premières séances de la Commission agricole.

La communication suppose toujours un émetteur et un récepteur, et chacun n'a pas la même souplesse. Je le dis ainsi pour rester correct. Je souhaite vraiment que les critères soient appliqués de manière juste et que, si un exploitant ne remplit pas les critères d'attribution selon le règlement, il soit remercié pour sa participation durant les années écoulées.

**Eric Overney** : J'ai une question concernant le règlement de police. J'étais venu l'année passée au sujet de l'utilisation des tondeuses. Il avait été répondu qu'il y avait une refonte du règlement de police en cours.

**Gabriella Richoz** : Oui, comme je l'avais indiqué la dernière fois, nous avons dû modifier beaucoup d'éléments dans ce règlement, ce qui est toujours très long. Le règlement de police sera proposé, avec

d'autres règlements, au printemps prochain, lors du prochain Conseil général. Beaucoup de choses ont changé entre-temps.

**Dominique Dousse** : Merci. D'autres questions, d'autres remarques ?

Si ce n'est pas le cas, nous arrivons au terme de cette assemblée. Je prie toutes les personnes intervenues ce soir de remettre les textes de leurs interventions sous forme écrite à notre secrétaire, Alain Wirz, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal de la séance.

Je remercie chacune et chacun pour nos débats, qui, comme d'habitude, se sont déroulés dans un climat respectueux et constructif. Je souhaite à toutes et tous, en mon nom et au nom des membres du Bureau du Conseil général, de très belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs voeux pour la nouvelle année, qui s'annonce un peu chargée.

L'équipe de l'administration nous a préparé une petite agape. Je les en remercie et me réjouis de vous y retrouver pour poursuivre nos échanges de manière plus informelle.

Je clôture la séance à 21h34 et vous dis à tout de suite pour la partie récréative. Merci.

---

**Alain Wirz**  
Administrateur communal

**Dominique Dousse**  
Président du Conseil général